



CHASSES

en Loir-et-Cher

Mars
2020
N° 1/2020



Assemblée générale FDC41

Le 24 avril 2020

GESTION CYNÉGÉTIQUE

Dates de comptages Petit Gibier

MANIFESTATION

3^{ème} édition de la Fête des Associations

PARTENARIAT

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher

CONCOURS PHOTOS 2019

1^{er} prix Paysages locaux
Gérard FAUVET



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS



Charles BARDOU
Manager & Coach



Diagnostic de tir & Coaching individuel



Le Haut vol



Le rabbit



Le glibier d'eau



Le Club House

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POB** **Blaser** **LAFORTE**

LE PLUS GRAND STAND FRANÇAIS

ÉQUIPEMENTS :

24 parcours de chasse
65 postes de tir,
190 lanceurs
5 tours de haut vol
1 mur de battue haut vol
1 plate-forme
(4 étages : 3, 6, 9 et 12 mètres)

DISCIPLINES :

Ecole de tir
Parcours de chasse
Sanglier courant (en cours)
Coaching individuel

OUVERT :

du LUNDI au DIMANCHE
TOUTE L'ANNEE
de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Renseignements auprès de : Pascale Martin

Tél. 02 54 76 12 72
contact@sologne-shooting-club.com

Domaine de Courgenau - RD 35
41600 CHAUMONT S/THARONNE

Suivez-nous sur : www.sologne-shooting-club.com

DANS CHAQUE
CHASSEUR
SOMMEILLE UN
GRAND FUSIL.

ALORS,
POUR DEVENIR
UN «SABRE»
À LA CHASSE,
NOUS VOUS
PROPOSONS :

le diagnostic de votre
niveau de tir pour
définir un entraînement
personnalisé et un
suivi de progression

Vos objectifs seront
la clé de votre future
réussite

DU DÉBUTANT
AU CONFIRMÉ



AEB
LOCATION • VENTE



Le bon outil au bon moment

LOCATION • VENTE



MATÉRIEL BTP - INDUSTRIE - AGRICOLE - PARTICULIERS

VENTE DE MATÉRIEL NEUF ET OCCASION

MAGASIN OUTILLAGE

-15%

remise de bienvenue pour
toute 1^{ère} location
sur présentation de ce coupon*



www.aeb-branger.fr

MONTHOU-SUR-CHER - Siège social
Tél : 02.54.71.43.33
Mail : contact@aeb-branger.fr

BLOIS
Tél : 02.54.52.24.24
Mail : agence.blois@aeb-branger.fr

ROMORANTIN
Tél : 02.54.76.58.58
Mail : agence.romorantin@aeb-branger.fr

VENDÔME
Tél : 02.54.80.27.46
Mail : agence.vendome@aeb-branger.fr

SOMMAIRE

5-12 / L'ACTU EN BREF

13 / VIE FÉDÉRALE

L'Assemblée générale de la FDC 41

14 / NÉCROLOGIE

Jean-Michel Lett nous a quitté

15 / GESTION CYNÉGÉTIQUE

Comptages de petit gibier

16 / AMÉNAGEMENT

Des haies éco-responsables

17-20 / ANIMATIONS

Calendrier Instants de Nature 2020

21 / CYNOPHILIE

Les Rencontres Saint-Hubert !

22-23 / MANIFESTATION

3^{ème} édition de la Fête des Associations

25 / FORMATIONS

Calendrier 2020

26 / DOSSIER

Grillages en Sologne

27-31 / DÉGÂTS DE GIBIER

Liste des indemnisations par exploitant
2018/2019

32-33 / PARTENARIAT

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher

34 / GASTRONOMIE

Pavé de biche avec sa polenta et ses légumes
d'automne

ÉDITO

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissons pas encore les chiffres des prélèvements de la saison 2019-2020, qui semble-t-il, s'est bien déroulée tant pour le Petit que pour le Grand gibier. En ce qui concerne le sanglier, je remercie les chasseurs qui ont participé aux prélèvements et j'espère que nous dépasserons le chiffre de l'an passé. Nous avons collectivement répondu présents et je nous en félicite.

Si nous devons rester vigilants et mobilisés sur la question des dégâts et de la prévention du risque sanitaire, celle de la venaison se pose désormais. Que faire de la viande de gibier ? Nous devons travailler sur ce sujet pour trouver une solution dans les prochains mois. La Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire vient pour cela d'embaucher un chargé de projet qui nous apportera des pistes d'action.

En ce qui concerne les comptages, je remercie par avance l'ensemble des bénévoles qui donneront de leur temps pour les comptages de printemps de nos perdrix, lièvres et faisans. Grâce à eux, nous pouvons gérer au mieux ces espèces.

La sécurité reste un enjeu primordial. Si cette année nous n'avons, fort heureusement, pas eu à déplorer d'accident, nous devons rester vigilants. Dans ce cadre, nous avons signé le 16 décembre dernier, une convention de partenariat pour la sécurité à la chasse avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher. Elle prévoit, en 2020, la participation financière du département à hauteur de 25 € la journée de formation de 200 chasseurs. Je remercie chaleureusement Nicolas Perruchot, pour cette initiative qui permettra de proposer des sessions gratuites.

Par ailleurs, je suis heureux de vous annoncer que la FDC41 a mis en place un service de cartographie des territoires de chasse baptisé Carterritoire. Les détenteurs de droits de chasse



ont désormais la possibilité de commander une vue aérienne des limites de leur propriété. N'hésitez pas à vous renseigner.

Je souhaite naturellement rencontrer le plus grand nombre d'entre-vous lors de nos prochaines manifestations : les 3, 4 et 5 avril à Muides-sur-Loire lors de la présentation des trophées de Cerfs, le 24 avril pour notre assemblée générale qui se déroulera dans les locaux de Monceau Assurances à Vendôme, les 16 et 17 mai pour la Fête des associations cynégétiques sur le site fédéral de Montrieux-en-Sologne et, enfin lors du Game Fair les 12, 13 et 14 juin prochains à Lamotte-Beuvron.

Amitiés en Saint-Hubert,
Le Président Hubert-Louis Vuitton.

REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER MARS 2020 - N° 1/2020

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, FDC41, D. Gest,
Gérard Fauvet, Nicolas Derré, G. Farnault

**Régie publicitaire
Conception et Réalisation :**
L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009
41700 Contres
02 54 52 41 00
E-mail : medi6@wanadoo.fr



**Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher**
36, rue des Laudières - BP 30068
41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60
Courriel : fdc41@wanadoo.fr
www.chasseursducentre.fr/fdc41

Dépôt légal à parution
ISSN 1953-0625

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

*Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires.
La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.*



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



NOUVELLE COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE ROULEZ AVEC VOTRE TEMPS

Motorisations Hybrides
122 et 180 ch

Consommation :
3,3L /100km⁽¹⁾

CO2/km :
76g rejeté⁽¹⁾

Exonération de
TVS sur 3 ans⁽²⁾

Finition
Business

ToyotaBusinessPlus
Grandir avec vous.



Consommations (L/100 km) et émissions de CO2 (g/km) en conditions mixtes : de 3,3 à 3,9 et de 76 à 89. Valeurs corrigées NEDC, en attente d'homologation définitive. Détails de la procédure d'homologation sur Toyota.fr.

(1) En conditions mixtes, avec moteur 1.8L et en jantes 15 et 16". (2) Taxe sur les véhicules de sociétés selon art. 1010 et suivants du Code général des impôts. Exonération de TVS pendant une période de 12 trimestres, décomptée à partir du premier jour du premier trimestre en cours à la date de première mise en circulation pour les véhicules combinant l'énergie électrique et une motorisation essence et émettant jusqu'à 100g de CO2/km (art. 1010-1 bis du Code général des impôts en vigueur). Exonération s'entendant hors composante (c) du I de l'art. 1010 du CGI, soit une taxe de 20€/an.



Warsemann Centre Loire

11 rue des Guignièrres 41000 Blois - 02 54 20 07 09

6 avenue Georges Pompidou 41200 Romorantin - 02 54 95 77 52

www.l.warsemann.fr



la transparence au coeur de nos services

PME locale spécialisée dans les services autour de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées
RSE 2019 de la FEP



AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois
02 54 55 93 02 - www.axxome.fr



BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert du mardi au
samedi 9h-12h et 14h-19h,
et le dimanche matin
en saison.



➤ Ventes armes
et accessoires de
chasse

➤ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

➤ Fabrication
d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

Trophées de cerfs Présentation annuelle à Muides-sur-Loire

La traditionnelle présentation des trophées de cerfs aura lieu du vendredi 3 après-midi au dimanche 5 avril prochain à la salle des fêtes de Muides-sur-Loire. Ne manquez pas ce rendez-vous qui permettra d'apprécier la qualité d'une espèce emblématique de notre département !

Comme chaque année, la présentation, entièrement gratuite, sera agrémentée d'un salon des artisans d'art et d'une exposition « Sologne, tant qu'il y aura des rêves » des photographes solognots Véronique Fleuriau et Cyrille Delorme. Les clichés du concours photos Pose nature organisé par la FDC41 seront de leur côté soumis au vote du public qui pourra choisir les 2^e et 3^e prix des catégories Paysages, Faune sauvage du Loir-et-Cher et Scènes de chasse.

« Les détenteurs de droits de chasse doivent obligatoirement déposer leurs trophées de l'année cynégétique. Ils pourront le faire du lundi au mercredi » indique Stéphane Chantecaille en charge de ce rendez-vous incontournable organisé par la FDC41 et l'association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG41) avec le soutien précieux de bénévoles passionnés. L'an passé, plus de 700 têtes étaient visibles sur les cimaises.



Entrée libre, parking gratuit, buvette.
Renseignements au 06.82.87.94.44

S'élérer Partager Voyager Réussir

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS
27 au 30 mars 2020

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABAREY
78300 MANTES-LA-JOLIE
» Autoroute A13 sortie N°11 /

Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44

Un chasseur sachant chasser recycle ses cartouches !

Une belle initiative pour une chasse durable et responsable...

N'oubliez-pas la chasse à la cartouche ! Cette action en faveur de la biodiversité consiste à récupérer les cartouches vides afin qu'elles soient transportées vers une société spécialisée puis recyclées. Faites-un geste écologique !

Vous pouvez rassembler dès le dimanche **1^{er} mars 2020**, vos cartouches usagées et les déposer au sein de la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, aux heures d'ouverture.

Nous tenons à votre disposition des sacs prévus pour la collecte et distribués sur simple demande. Vous pouvez nous les rapporter jusqu'au jeudi **14 mai 2020**, dernier délai.

Ne jetez plus vos cartouches, donnez-leur une seconde vie !





Nouveaux SUV Mercedes-Benz.
Plus forts chaque jour.



ETOILE
AUTOMOBILES

Blois - LA-CHAUSSÉE-ST-VICTOR - 02 54 56 45 00

www.bpmgroup.fr

Consommations combinées des Nouveaux GLC et GLC Coupé (l/100 km) : 2,2-12,5 (NEDC corrélé) / 2,2-13,4 (WLTP). CO₂ combinées (g/km) : 50-284 (NEDC corrélé) / 50-303 (WLTP). Consommations combinées du Nouveau GLB (l/100 km) 4,6-7,6 (NEDC corrélé) / 5,2-8,9 (WLTP). CO₂ combinées (g/km) : 136-160 (NEDC corrélé) / 137-202 (WLTP). Consommations combinées du Nouveau GLE (l/100 km) : 6,0-9,8 (NEDC corrélé) / 7,1-11,4 (WLTP). CO₂ combinées (g/km) : 159-225 (NEDC corrélé) / 185-259 (WLTP). Consommations combinées du GLS (l/100 km) : 7,5-10,4 (NEDC corrélé) / 8,6-12,6 (WLTP). CO₂ combinées (g/km) : 198-237 (NEDC corrélé) / 232-287 (WLTP).



Section rectangulaires

SARL
Lebecque
Votre spécialiste !



- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins
41700 Cour-Cheverny
sarllebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

Bourderioux et Fils

AMENAGEMENT DE LABORATOIRE DE DECOUPE
ET INTERIEUR DE CHAMBRE FROIDE

ECHELLE D'ARCHER
ET
ECHELLE D'AFFUT

CAISSES DE TRANSPORT
POUR CHIENS

MIRADORS

ZI la Bézardière
41200 Villefranche sur cher
TEL: 02-54-96-45-59
06-30-20-35-11
E-mail: bourderiouxetfils@wanadoo.fr

Déterrage du renard

Le 3 juillet 2019, un Arrêté ministériel fixait la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (anciennement « nuisibles ») dans le département.



Cet Arrêté, établi pour les 3 prochaines années, reprenait les précédentes espèces : Renard, Fouine, Martre, Corneille Noire, Corbeaux Freux et Etourneau sansonnet. Un arrêté favorable, si l'on occulte le refus au niveau départemental de classer la Pie bavarde.

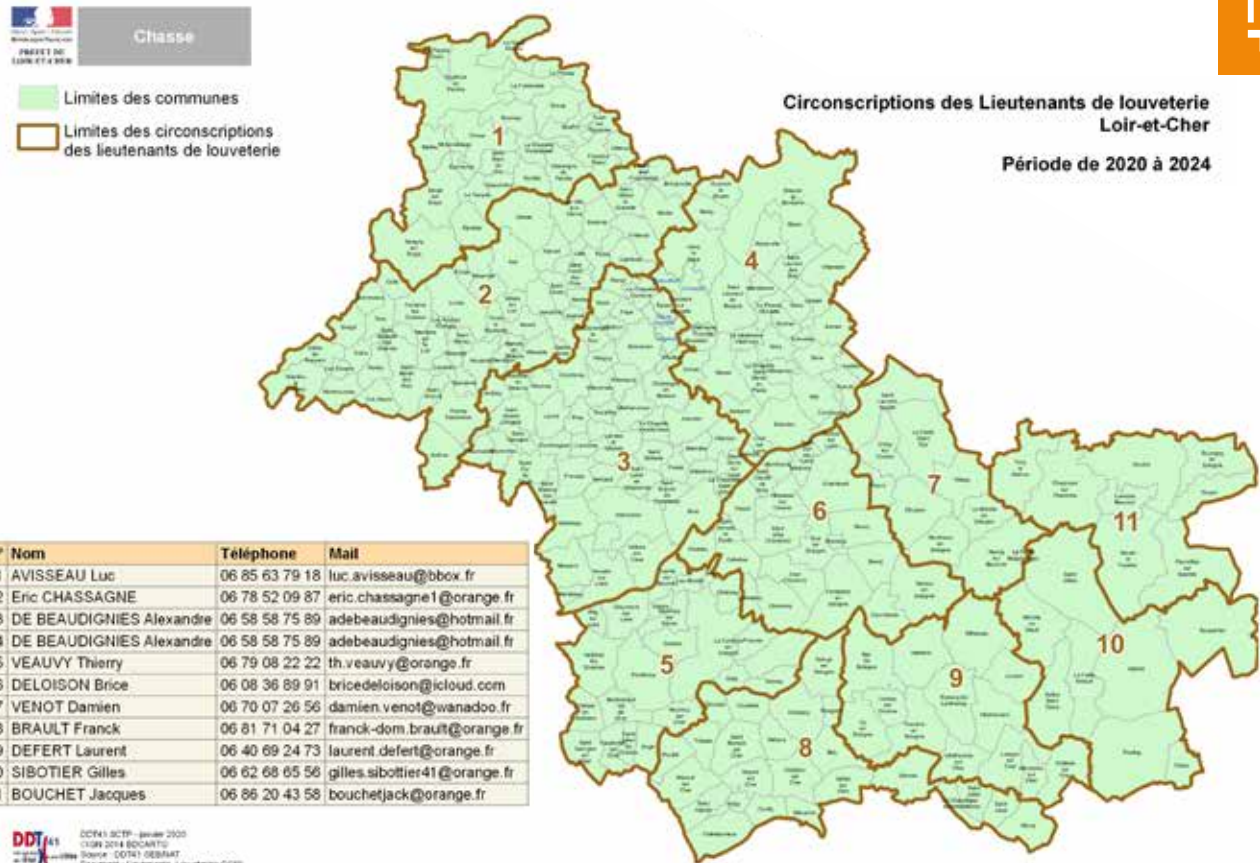
Revenons un peu en arrière... puisqu'à présent, pour toute prise d'un nouvel Arrêté, qu'il soit ministériel ou départemental, la Loi impose une consultation du public. Pour cette consultation du public de 3 semaines, du 6 au 27 juin 2019, il y a eu une forte mobilisation. En effet, elle a recueilli 52 538 avis (seulement 2000 avis en 2015 !) qui ont été majoritairement défavorables (65%) à la prise de l'Arrêté. Le ministère n'est donc pas revenu sur le classement des espèces par département mais a « souhaité faire un geste ».

Dans le cadre de la réforme actuelle, visant à moderniser l'organisation de la chasse, assurer la protection de la biodiversité et mieux prendre en compte le bien-être animal, une subtilité a été introduite pour le déterrage du Renard. En effet, depuis le 4 juillet 2019, le Renard peut être déterré avec ou sans chien, dans les conditions fixées par l'Arrêté du 18 mars 1982. Cet Arrêté faisant référence à la vénerie sous terre, cela signifie qu'à présent uniquement les équipages de vénerie sous terre peuvent déterrer le Renard !

Si vous déterriez le Renard sans être déclaré équipage de vénerie sous terre, et pour continuer votre activité, nous vous encourageons à vous déclarer. Cela vous engagera à adhérer à la charte éthique de la vénerie sous terre et à avoir au moins 3 chiens créancés sur la voie du Renard et du Blaireau.

Dans le cadre de notre politique de gestion du petit gibier naturel, nous avons toujours besoin de votre implication, alors n'hésitez à retirer un formulaire de demande d'attestation de meute à la Fédération et/ou prendre contact avec Laurent Sautereau au 06 82 87 94 50.

Carte des Lieutenants de Louveterie - 2020/2024



Fabrication sur mesure d'équipements en bois traité autoclave pour l'extérieur (classe III et IV).

Vente de bois au détail tels que :

- Piquets
- Tuteurs
- Poteaux
- Rondins (lisses, ronds, demi-ronds)
- Planches de bardage
- Clins
- Lames de terrasse

www.sabbe.fr/la-menuiserie/
02 38 45 86 16 - menuiserie@sabbe.fr

«LE BAILLY» - ROUTE DE JOUY-LE-POTTIER, 45370 MEZIERES-LEZ-CLERY



jardi-vert

RÉPARATIONS - VENTES - LOCATIONS

Motoculture - Cycles, Cyclos - Motocycles - Quads

SAUGER Stéphane

20, rue de la rive du Bois
Z.A. des Châteaux
41250 BRACIEUX

Tél. : 02 54 46 09 04

jardi-vert@cegetel.net

Réparations et ventes toutes marques



POUR UN MONDE EN TOUTE SÉCURITÉ

S.P.O.
Sécurité • Services

**ALARME - TÉLÉSURVEILLANCE
VIDÉOPROTECTION - RONDE VIDÉO
CONTRÔLE D'ACCÈS**

Tél. 02 54 87 33 88

contact@sposecurite.com www.sposecurite.com

1 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS

CNAPS : SPO Sécurité : AUT-041-2112-08-12-20130342958 - SPO Services : AUT-041-2112-08-12-20130343015
L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient, elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

- Gestion forestière
- Gestion de territoires de chasse
- Gestion de parcs arborés



Romain GAUGET
EXPERT FORESTIER

Cartographie QGIS

Dossier ISF, loi Séro, subvention

Marquage, estimation, exploitation tout bois

Estimation dans le cadre d'achat ou de vente

Étude de sol, reboisement, plantation

Diagnostic sanitaire d'arbres remarquables

Diagnostic cynégétique de territoires

Plan simple de gestion
Maîtrise d'œuvre de coupes de bois



**Création de cartes
de battues sur mesure
(dév. gratuit)**

Bracieux (41)

Tél. 06 70 02 63 97

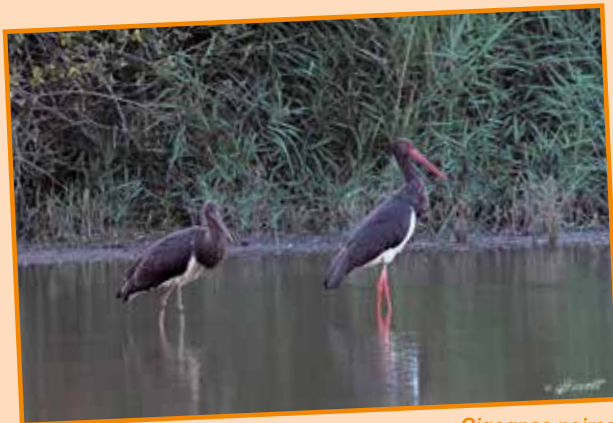
Mail : afc.conseil@orange.fr

Site : romain-gauget.blogspot.com

Malzoné

Réouverture du sentier du Souchet le 1^{er} avril 2020

Ouverte au public en juillet 2018, la Réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné à Millançay connaît un succès grandissant. Les visiteurs apprécient les nouveaux aménagements (sentier pédagogique, observatoires, aires de pique-nique, toilettes sèches...) du site fédéral doté de conditions optimales pour observer la faune et la flore de Sologne.



Cigognes noires en migration sur l'étang de Malzoné

Au total, l'écocompteur mis en place par le Conseil départemental de Loir-et-Cher a dénombré près de 5 000 visiteurs qui ont emprunté le sentier de la Tour ⁽¹⁾ entre juin et décembre 2019. Cela place déjà le site comme le 5^e Espace Naturel Sensible du département sur les 28 existants, en termes de fréquentation.

« Photographes, naturalistes, familles... apprécient ce havre naturel sur lequel hivernent entre 700 et 1 000 canards (autres que Colvert). L'assec encore récent et les aménagements ont permis d'augmenter la biodiversité avec notamment l'installation d'une colonie de mouettes rieuses, le passage de quelques cigognes noires, la nidification d'un couple de hérons pourprés ou la présence d'odonates dont le nombre d'espèces observées a doublé » se félicitent Marie Schricke-Doyen et Serge Bourdais en charge du site à la FDC41.

L'accès à l'observatoire de la tour est ouvert toute l'année et le sentier du Souchet, fermé pendant la saison de chasse, réouvrira au public dès le 1^{er} avril. Des bancs y ont été installés pour tenir compte des suggestions placées par le public dans la boîte à idées. On rappellera que nos amis canins ne sont pas admis pour respecter la tranquillité des oiseaux d'eau et de la faune. Le 8 avril après-midi, une balade contée est organisée sur le sentier du Souchet, en partenariat avec l'UCPS (sortie gratuite, réservation obligatoire).

⁽¹⁾ Les visites à l'observatoire du Souchet situé à 1,7 km du parking n'ont pas été prises en compte.

RENSEIGNEMENTS

Marie Schricke Doyen 06.81.66.56.09

Accès individuel libre - Réservation obligatoire pour les groupes (encadrement FDC 41)

Carterritoire

NOUVEAU

La FDC 41 développe un service de cartographie des territoires de chasse. Les détenteurs pourront commander une vue aérienne où figureront les limites de leur territoire et éventuellement l'agencement des battues.

Différents formats seront proposés, allant du A4 plastifié à un format aimanté Velléda de 100x150 cm, pour un prix variant de 16 € à 165 €.

Un bon de commande et des informations seront prochainement disponibles sur notre page internet :

www.chasseurducentrevallodeloire.fr/fdc41

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations merci de contacter :

Éloïse Saillard - sig.fdc41@orange.fr - 02.54.50.01.52.



Vacances Buissonnières

Des activités nature rien que pour vos enfants... ou presque !

DES PETITES VACANCES BIEN REMPLIES ...pour profiter de la nature en toutes saisons !

Club nature (8-12 ans) T2

Lundi 17 & mardi 18 février / Lundi 20 & mardi 21 avril / Lundi 26 & mardi 27 octobre

Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

Des activités de découverte, en atelier et sur le terrain. Les enfants pourront partager des moments de pleine nature et s'adonner à de multiples activités : traces et indices de présence, moulages d'empreintes, observation des oiseaux d'eau, découverte de la Sologne, plantations, création d'objets, balades, jeux, etc. .

Limité à 12 participants / Prévoir un pique-nique

Journées pêche & nature (8-12 ans / 13-15 ans) T2

Du mardi 14 au vendredi 17 avril, Fédération de Pêche (Blois)

En atelier et sur le terrain, enfants et ados participeront à tour de rôle à des activités nature et d'initiation à la pêche. Pour diversifier les découvertes, ces journées seront itinérantes (La Loire, Le Boële, etc.)

Limité à 14 participants / Prévoir un pique-nique



NOUVEAU

Stage chasse, pêche & nature - ados (12-15 ans) T3

Du lundi 19 au vendredi 23 octobre, Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

Par demi-groupe, les ados pratiqueront le loisir pêche sous toutes ses formes (carnassier, coup, feeder...) et découvriront différents modes de chasse (arc, chiens d'arrêt, chiens courants, gibier d'eau, recherche au sang...).

Limité à 24 participants

> En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et les associations cynégétiques du département.



LES STAGES D'ETE ... pour des vacances au grand air !

Stages nature, sans hébergement (8-12 ans) T3

4 stages, du 6 au 31 juillet, Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

Le stage nature, c'est une semaine au grand air pour découvrir la nature en s'amusant : construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices de présence, découverte du parc pédagogique, jeu de piste, olympiades, etc. > **Limité à 12 participants**

Dates : du 6 au 10 juillet, du 15 au 17 juillet, du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet

Camp pêche & nature (8-12 ans / 13-15 ans) T4

Du lundi 3 au vendredi 7 août, Complexe halieutique de Tréhet

En immersion totale, par demi-groupe, enfants et ados alterneront entre découverte du loisir pêche sous toutes ses formes et activités de découverte nature. > **Limité à 24 participants**



LA NATURE EN FAMILLE... des découvertes ludiques pour petits et grands ! T1

De nombreuses animations à faire en famille, pendant les vacances

> Voir calendrier « Instants de Nature » en pages centrales

NOS TARIFS

T1 : 5€/adulte - 3€/enfant (-12 ans)

T2 : 20€ par jour (prévoir pique-nique)

T3 : 26€ par jour (repas compris)

T4 : 40€ par jour (pension complète sous tente)

Renseignements et inscriptions :

Marie Schricke Doyen - Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

Tél. 02 54 50 01 60 / Port. 06 81 66 56 09 / Mail animation.environnement.fdc41@orange.fr.

Bulletin d'inscription

NOM - Prénom de l'enfant :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : ans

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. Port.

E-mail :

Souhaite participer à (plusieurs choix possibles) :

☐ CLUB NATURE

☐ JOURNEES PÊCHE & NATURE (14-17 avril)

☐ STAGE NATURE (entourez la session choisie) 6-10 juillet / 15-17 juillet / 20-24 juillet / 27-31 juillet

☐ CAMP PÊCHE & NATURE (3-7 août)

☐ STAGE CHASSE & PÊCHE (19-23 oct.)



Brevet grand gibier 2020



L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Loir et Cher, organise une session de formation au Brevet Grand Gibier en 2020. Celle-ci se déroulera de mars à mai, selon le programme suivant :

- pour les formations théoriques, les vendredis 13-20-27 mars et 03-10-17-24 avril, ainsi que les jeudis 30 avril et 07 mai, de 19h à 22h30. La 1^{ère} séance se déroulera « en immersion » comme disent aujourd'hui les médias, à la Maison du Cerf à Villeny. Les suivantes auront lieu à la Fédération des Chasseurs à Vineuil.
- une sortie en forêt sera organisée un samedi matin, fin avril ou début mai, à une date à déterminer.

Les épreuves pratiques du brevet se dérouleront un vendredi après-midi et/ou un samedi matin, en mai, au stand de tir de la Chaussée-Saint-Victor.

Les épreuves théoriques du brevet se dérouleront le samedi 30 mai, à partir de 9h, à la Fédération des Chasseurs à Vineuil.

Patrick Maréchal avec les participants et lauréats du brevet Grand Gibier 2019



Formation sur l'équilibre Forêt-Gibier

En 2014, la discussion au Parlement de la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, a soulevé de nombreuses questions de la part des forestiers.

L'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) a donc décidé l'organisation d'une nouvelle formation, destinée à **améliorer les compétences des chasseurs en matière de forêt et à mieux appréhender la notion d'équilibre forêt-gibier**, afin de faciliter le dialogue entre forestiers et chasseurs.

Le contenu de cette formation a été mis au point par l'ANCGG, le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière Centre - Ile de France) et l'IRSTEA (Institut national de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture - ex Cemagref).

L'ADCGG 41 vous propose un stage d'une journée, le **samedi 04 avril 2020**, entre la fin de la saison de chasse et le débourrement des bourgeons ! Les participants seront une vingtaine maximum, afin de pouvoir bien entendre les explications sur le terrain.

La journée sera animée par un ingénieur du CNPF et un membre de l'ADCGG 41.

- Le matin, la formation aura lieu en salle. Elle comportera un exposé sur les contraintes de la gestion forestière, liées au nécessaire renouvellement de la forêt, et sur le rôle de la gestion forestière comme aide au maintien des équilibres.
- L'après-midi se passera sur le terrain. Il sera consacré à la visite de situations contrastées (pression des ongulés faible ou forte), afin d'apprécier les signes manifestes de déséquilibre, ou non, entre la forêt et les grands ongulés présents.

Le déjeuner sera pris en commun à proximité immédiate.

Le coût de la journée sera de 26 € maximum par participant (repas compris).

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire auprès de votre association, à l'adresse : patrick.marechalle935@orange.fr

Information aux bénéficiaires d'une autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

Une seule autorisation est délivrée par territoire.

Le demandeur (détenteur du droit de destruction) pourra, une fois l'autorisation obtenue, la déléguer autant de fois que nécessaire en la photocopiant et au moyen du cadre figurant au verso de l'autorisation.
En cas de contrôle, chaque tireur ainsi autorisé devra être porteur d'une copie de l'autorisation signée du demandeur.

Un seul bilan obligatoire par territoire à retourner, fin août, à la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher.
L'autorisation préfectorale ne concerne que la liste et les modalités de destruction à tir des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts figurant au verso de l'imprimé.

A T T E N T I O N !
Sanglier - Lapin de garenne - Pigeon ramier - Corbeau freux
Corneille noire - Étourneau sansonnet - Ragondin - Rat musqué
peuvent également être détruits sur tout le département
sans autorisation préfectorale
aux dates et sous réserve des conditions suivantes :

Pigeon ramier	de la date de clôture spécifique de l'espèce (20 février) au 31 mars	Uniquement dans les cultures agricoles de production (le tir dans les bois est interdit). Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le tir dans les nids est interdit.
Corneille noire	du 1 ^{er} mars au 31 mars	Le tir dans les nids est interdit.
Corbeau freux	du 1 ^{er} mars au 31 mars	Le tir peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière. Le tir dans les nids est interdit.
Étourneau sansonnet	du 1 ^{er} mars au 31 mars	Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères, les vergers et les vignes, ainsi qu'à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage. Le tir dans les nids est interdit.
Sanglier	1 ^{er} au 31 mars	-
Lapin de garenne	du 15 août à l'ouverture de la chasse	À moins de 150 mètres des zones urbaines, des bourgs et des hameaux, des zones industrielles, de l'emprise des infrastructures routières et ferroviaires, de l'emprise du Domaine Public Fluvial de la Loire et du Cher, de l'emprise du Canal du Berry et du Canal de la Sauldre. À moins de 150 mètres des cultures agricoles de production
Ragondin Rat musqué	Toute l'année	

Assemblée générale 2020



Nous vous rappelons que l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher se tiendra le **vendredi 24 avril 2020 à partir de 15h00 dans les locaux du groupe Monceau Assurances** - 1 avenue des Cités Unies d'Europe à Vendôme
(Ouverture à partir de 14h00 pour émargement)

Ordre du jour

- > Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2019
- > Rapport moral du président
- > Compte-rendu d'activité
- > Bilan des comptes 2018/2019 et rapport du Commissaire aux comptes
- > Budget prévisionnel 2020-2021
- > Vote des résolutions et du budget
- > Modification des statuts
- > Dossier Perdrix
- > Examen des questions écrites (présentée par 50 adhérents et adressée à la fédération départementale des chasseurs par courrier recommandé avec avis de réception, pour être reçue au secrétariat de la Fédération au moins 20 jours avant le jour de l'Assemblée générale)
- > Proposition de dates d'ouverture - fermeture
- > Remise des médailles
- > Questions diverses

Jean-Michel Lett, ornithologue et entomologiste passionné nous a quittés le 11 février dernier

Embauché comme technicien cynégétique à la FDC 41 en 1980, après avoir effectué précédemment deux années au sein de la Fédération de l'Yonne, Jean-Michel a travaillé durant 35 années auprès des chasseurs de Loir-et-Cher, avant de partir en retraite mi-2015.

Outre son travail de conseiller sur le secteur sud-ouest du département, il fut à l'initiative dans les années 80 d'un comptage jamais réalisé en France de busards Saint-Martin et Cendrés à grande échelle en Beauce. Ayant évolué sur un poste de technicien supérieur, il a par la suite approfondi ses connaissances en préparant un doctorat de sciences à l'Université de Rennes 1. Son sujet de thèse était « Contribution à la conservation d'une unité de reproduction d'Outardes canepetières de la Région Centre, la colonie du Boischaut-Nord ». Jean-Michel était passionné par cet oiseau et a très largement participé au suivi de cette espèce sur la ZPS (Zone de Protection Spéciale) de la Champagne Berrichonne.

Ses tâches étaient nombreuses en fédération et il était notamment responsable durant toute sa carrière du réseau oiseaux d'eau et a donc participé aux différents suivis d'anatidés en Sologne en collaboration avec l'ONCFS.

Jean-Michel a eu également comme responsabilité départementale, le réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR). Durant toutes ces années, il a particulièrement porté une attention sur le programme de recherche dans les années 90 sur l'étude de la mortalité anormale du chevreuil (EMAC), ainsi que les problèmes plus récents de grippe aviaire. Il a très largement communiqué sur les zoonoses afin de sensibiliser les chasseurs à ces problèmes.

Pendant près de 25 années, il avait en charge avec l'ONCFS les actions techniques de la réserve de Malzoné qu'il chérissait tant. Il fut à l'initiative en collaboration avec l'ONCFS d'un contrat vert en 1992 pour le financement d'un premier observatoire et d'un sentier de découverte destiné aux enfants. Cette réserve d'exception en Sologne, ouverte dorénavant au grand public depuis 2018, est le fruit de toutes ces années d'observation et de gestion



Les explications passionnées de Jean-Michel Lett lors d'une sortie sur l'outarde canepetière, espèce protégée qu'il a étudiée de nombreuses années.

où Jean-Michel aura participé, dans le seul but de préserver la tranquillité des oiseaux et le respect du site.

Rédacteur d'articles dans diverses revues scientifiques et cynégétiques, il a également participé à la rédaction de DOCOB Natura 2000. Il a de même rédigé le premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et a participé à la rédaction du second.

D'une très grande rigueur, il aura marqué son passage au sein de notre fédération par ses compétences sur des espèces non chassables, où les chasseurs avaient fort intérêt à s'investir en tant qu'Association Agréée au titre de la Protection de la Nature.

Comment évoquer Jean-Michel sans l'associer à ses jumelles qu'il ne quittait pratiquement pas lors de ses déplacements sur le terrain. Passionné d'entomologie, il s'investissait énormément dans ses temps libres sur le suivi d'insectes.

Toute notre affection va à son épouse Françoise, Anne-Fleur et Benoît ses enfants, et à tous les siens que Jean-Michel chérissait tant.

GESTION CYNÉGÉTIQUE



Comptages de petit gibier Essentiels pour gérer

La saison de chasse est terminée. En mars, les opérations de comptage de Perdrix, Lièvre et Faisan sont de retour. Ces « battues à blanc » sans fusil mais avec calepin et carte sont réalisées grâce à de nombreux bénévoles. Elles permettent de gérer durablement la ressource.

« Organisées sous l'égide des techniciens de la FDC41, les comptages permettent de connaître les populations des espèces avant la période de reproduction, afin de préparer la future saison. Ils sont ouverts à tous » explique Jean-Michel Vincent, technicien à la FDC 41.

Pierre angulaire des comptages dans les territoires, plusieurs milliers de bénévoles se mobilisent sur le terrain. Ce sont souvent des chasseurs, mais ces dernières années, de nombreuses personnes intéressées par la connaissance de la biodiversité ont rejoint les équipes. **Objectifs : calculer la densité de population aux 100 hectares pour estimer l'évolution des effectifs reproducteurs au sortir de l'hiver.** Mais aussi partager des moments de convivialité.

La méthode de ces « battues à blanc » consiste à effectuer des traques avec d'un côté les rabatteurs, de l'autre les traqueurs. Chacun est muni d'un carnet pour comptabiliser précisément les animaux qui passent sur le côté droit.



Scanner ce QR code et retrouvez directement les dates et lieux de comptages du Petit Gibier printemps 2020 sur le site internet de la Fédération.

Des haies éco-responsables

Soucieuse de préserver la biodiversité et le développement de la petite faune de plaine, la FDC41 accompagne et soutient financièrement les territoires qui plantent des haies arbustives composées d'essences locales.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la FDC41 encourage la plantation de haies champêtres avec une moyenne de 8 à 10 km de haies chaque année. « Nous sommes entrés dans une nouvelle approche écoresponsable avec le choix de matériaux entièrement biodégradables pour le paillage et des manchons de protection en papier kraft. Nous sélectionnons par ailleurs des végétaux locaux de la marque « Végétal local » agréée par l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries » indique Nathalie Diquelou, technicienne à la FDC41 en charge du dossier.

« Ce type d'aménagement fait office de trame verte dans des milieux très ouverts comme la petite Beauce » souligne N. Diquelou. Pour la mise en place de cet écosystème favorable à la biodiversité, la FDC41 accompagne les bénéficiaires sur le terrain (choix du type d'aménagement, des végétaux, densité d'arbustes...)

« Les haies jouent un rôle écologique vraiment important. Elles participent à l'effet brise vent, à la limitation de l'érosion des sols ; permettent une meilleure filtration des intrants et surtout, un développement des auxiliaires de culture. Enfin, elles structurent le paysage de la petite Beauce pour qu'il soit moins monotone » déclare Jérémy Marchand qui se félicite de l'appui de la FDC41 pour la plantation de 1 200 arbres sur 400 m sur une parcelle située à Saint-Léonard-en-Beauce. Jérémy qui est chasseur voit aussi dans ces haies un moyen de rendre le territoire de chasse plus accueillant à la faune sauvage : « Elles sont un corridor végétal dans lequel lièvres, chevreuils, faisans, passereaux et oiseaux migrateurs peuvent s'abriter. »



L'agriculteur
Jérémy Marchand



De jeunes étudiants participent
aux opérations de plantation

La plantation de haies est aussi le cadre d'exercices pédagogiques pour les élèves du lycée agricole d'Areines ou celui de Chaingy avec lesquels la FDC41 a noué un partenariat. En 2019, plusieurs classes ont ainsi participé à des journées de plantation.

Les territoires ou exploitants intéressés sont invités à contacter dès à présent la FDC41 pour monter leur dossier. Elle les accompagne en fournissant le matériel et les plants. « L'aide financière apportée est un point non-négligeable » indique Jérémy Marchand qui envisage déjà un nouvel aménagement du territoire.

Des manchons

made in Loir-et-Cher !

Pour protéger les jeunes arbres et arbustes le temps de leur croissance, mais aussi de la sécheresse ou du gel, des désherbants, des rongeurs, lapins, chevreuils, des manchons biodégradables sont posés.

Fabriqués en Kraft naturel bio-sourcé, certifié PEFC™ et 100 % en pin des Landes par SODISAC, une PME installée à Thoré-la-Rochette, ils sont très résistants. D'une hauteur de 25 cm à 1,20 m et de largeur personnalisable, ils possèdent également des perforations d'aération et des encoches pour faire tenir le tuteur.

Le cœur de métier de SODISAC, qui appartient à la marque « La Couronne » est la production de pochettes kraft de différentes tailles. Pour l'entreprise, il s'agit d'une diversification dans un marché de l'enveloppe en forte baisse.

Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux-en-Sologne)

...Un lieu unique en région Centre-Val de Loire.

Parc pédagogique « De plumes et d'eau »

G R

MERCREDI 8 AVRIL ET 28 OCTOBRE

La Maison de la Chasse et de la Nature vous ouvre les portes du parc pédagogique « De plumes & d'eau » : au fil d'un sentier pédagogique, venez découvrir et observer, à proximité directe, une vingtaine d'espèces locales d'oiseaux d'eau en semi-liberté. Pour compléter la visite, la salle de vision panoramique, avec baie vitrée plongeant sous l'eau, vous permettra d'étudier de près le monde aquatique.

➤ **Horaire :** 10h30

L'écho citoyen !

...Et si vous faisiez un petit geste pour la planète ?

Opération nationale « J'aime la Loire... PROPRE ! »

G



SAMEDI 7 MARS (MATIN)

Pour la 11^e année consécutive, de la source à l'estuaire, les chasseurs des 12 départements traversés par la Loire organisent une vaste opération de nettoyage du grand fleuve. Labellisée Val de Loire Patrimoine Mondial, l'opération a permis l'an passé de récolter plus de 500m³ de déchets.

Malheureusement, chaque année, le constat est le même. Amoureux du fleuve, nous vous invitons donc à participer avec nous à cet acte éco-citoyen !

➤ **Rendez-vous à 8h30 :** Chaumont-S/-Loire (sous le pont), Blois (RG port de la Creusille), Vineuil (entre le pont Ch. De Gaulle et le Lac de Loire), Muides-sur-Loire (pont côté camping).

Les rendez-vous gourmands

... Découvrez la nature avant de la déguster !

Cuisinez le gibier

T2 R

MERCREDI 4 MARS (APRÈS-MIDI)

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

En panne d'idées pour cuisiner le gibier ? Sébastien Languille, charcutier-traiteur à Vernou-en-Sologne, vous dévoilera quelques-uns de ses secrets pour confectionner terrines, saucisses et saucissons. L'atelier se poursuivra autour du verre de l'amitié et de quelques dégustations puis chaque participant ramportera quelques gourmandises.

Bee Api !

T1 R

MERCREDI 22 AVRIL (MATIN)

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

Symbole fort de la biodiversité, les abeilles ont posé leurs valises à la Maison de la Chasse et de la Nature.

En compagnie de Nils Aucante, apiculteur des Ruchers de Saint-Marc à Yvoy-le-Marron, découvrez la vie fascinante de cet insecte indispensable à l'équilibre des écosystèmes, avant de goûter aux produits de la ruche.

Balade gourmande

T1 R

MERCREDI 6 MAI (APRÈS-MIDI)

MÉNARS

À la billebaude sur les bords Loire, à l'image de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs, nous partirons pour une balade gourmande, glaner plantes sauvages et comestibles. L'occasion de découvrir de nouvelles saveurs et des aliments entièrement naturels... une merveilleuse aventure et une autre façon de se connecter à la nature !

Découvrons les champignons

T1 R

MERCREDI 28 ET JEUDI 29 OCTOBRE (APRÈS-MIDI)

Chapeaux ronds ou pointus, lamelles de dentelle, parfums boisés, tubes colorés, les champignons dévoileront leurs secrets. Apprenez à mieux les connaître et à les reconnaître, vous saurez les apprécier, qu'ils soient « bons » ou « mauvais »...

➤ **Lieux :** Neuvy (28/10), Vendôme (29/10)

Balades au cœur de la nature

... Pour découvrir la diversité de nos paysages.

Traces & indices de présence

T1 R

JEUDI 13 & MERCREDI 26 FÉVRIER (APRÈS-MIDI)

Au fil des chemins forestiers, nous partirons à la découverte de la faune sauvage, guidés par les traces et indices présents sur le terrain. Qui saura trouver et reconnaître les empreintes laissées dans la boue ?

➤ **Lieux :** La Ferté-St-Cyr (13/02), Forêt de Citeaux (26/02)

Balade à pas contés du Souchet

G R

MERCREDI 8 AVRIL (APRÈS-MIDI)

MILLANÇAY

En compagnie de l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne), redécouvrez la réserve de Malzoné grâce à la magie des contes et laissez-vous guider au fil d'un sentier (3,4 km), vers les portes de l'imaginaire.

➤ **Lieu :** Réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné



Lavardin, entre nature et patrimoine

T1 R

VENDREDI 24 AVRIL (MATIN)

LAVARDIN

Aux abords du majestueux château de Lavardin, plus beau village du Loir-et-Cher, faune et flore vous attendent pour une balade alliant parfaitement nature et patrimoine !

Sur les traces du blaireau

T1 R

MERCREDI 29 AVRIL (APRÈS-MIDI)

NEUVY



Au cours d'un parcours ludique en forêt, le blaireau vous dévoilera ses mœurs et autres petites habitudes. Les traces et indices vous guideront tout au long de cette balade jusqu'à... chuuuuut ! C'est un secret !

Pépites d'automne

T1 R

MERCREDI 4 & MARDI 10 NOVEMBRE (APRÈS-MIDI)

La forêt revêt ses habits de couleur et s'offre sous un nouveau jour, plus lumineuse que jamais. Nous profiterons pleinement de ce spectacle au fil de nos déambulations entre faune, flore, histoire et paysages.

➤ **Lieu :** Montrichard (04/11), Marcilly-en Gault (10/11)

Les rencontres avec la faune

... La discrétion sera de rigueur pour ces rendez-vous insolites !

Oiseaux des villes et des jardins

T1 R

JEUDI 30 AVRIL (APRÈS-MIDI)

VENDÔME

Qu'ils soient discrets ou familiers, les oiseaux animent notre environnement et égayent notre quotidien par leurs gazouillis ou leurs chants, leurs vagabondages et leurs couleurs. Nous prendrons le temps de les écouter pour pouvoir les observer et découvrir leur diversité insoupçonnée pour celui qui passe sans regarder.



« Prrrrrrt » d'Outarde

T1 R

MERCREDI 27 MAI (MATIN)

LA CHAPELLE-MONTMARTIN

L'Outarde canepetière, oiseau de plaines cultivées, est menacée d'extinction. Le plateau de Chabris (site du CENCVL), un des derniers refuges pour l'espèce, accueille une petite population migratrice. C'est là que nous découvrirons cet oiseau rare, son milieu, les menaces qui pèsent sur l'espèce et les actions menées en sa faveur. Son « Prrrrrrt » nous surprendra peut-être !

À l'affût du castor

T1 R

VENDREDI 12 JUIN (SOIRÉE)

COUR-SUR-LOIRE

Au fil de la Loire, le castor a ses habitudes et laisse en évidence de nombreuses traces de sa présence. Ces précieux indices nous dévoileront l'histoire et les habitudes de ce rongeur à la fois discret et imposant, que nous tenterons d'observer aux dernières lueurs du jour.

➤ **Prévoir un pique-nique**

Am stram brame !

T2 R

À L'AUBE : MER 30 SEPTEMBRE

AU CRÉPUSCULE : MAR 15, JEU 17, MAR 22, JEU 24,
VEN 25, LUN 28 SEPTEMBRE ET VEN 02 OCTOBRE

À l'aube ou au crépuscule, ouvrez grands vos yeux et vos oreilles : le brame résonne en Sologne. Chuuuuut... Ne dérangeons pas le roi de la forêt dans son intimité. Les odeurs, les couleurs, les ambiances et les sons sauront, à eux seuls, nous émerveiller.

➤ **Lieux :** en Sologne, lieu à préciser (15-17-22-24-28-30 sept.),
Forêt de Marchenoir (25 sept. et 02 oct.)

Au « chœur » du brame

T3 R

SAM 12, LUN 14 ET SAM 19 SEPTEMBRE (SOIRÉE)



Vivez des instants précieux dans l'intimité du Cerf. Plongés au cœur du brame, dans l'obscurité de la nuit, frissons et émotions seront au rendez-vous. Une balade en quête d'indices de présence et une pause gourmande au milieu des bois compléteront agréablement cette sortie.

➤ **Lieu :** Vernou-en-Sologne

Histoire de ...

... Vous laisser conter la nature.

« Sologne, tant qu'il y aura des rêves », Cyrille Delorme & Véronique Fleuriau

T1 R

VENDREDI 28 FÉVRIER (SOIRÉE)

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

Cyrille Delorme et Véronique Fleuriau nous emmènent dans leur univers, celui de la nature et de la photographie animalière. Venez partager avec eux la magie de ces instants captés patiemment, entre forêts et étangs, par leur regard discret et attentif... à n'en pas douter, ils nous feront rêver !!

➤ **Projection/débat en présence des photographes.**

➤ **Lieu :** Maison de la Chasse et de la Nature

« Instants de Loire », Gérard Fauvet

T1 R

JEUDI 9 AVRIL (SOIRÉE)

VINEUIL

Passionné de nature et d'oiseaux, Gérard Fauvet pratique la chasse depuis son plus jeune âge : celle de la photo ! À travers « Instants de Loire », à l'affût ou au hasard d'une rencontre, découvrez sa passion pour la plume et son univers entre eau, terre et ciel.

➤ **Projection/débat en présence du photographe.**

➤ **Lieu :** Fédération Départementale des Chasseurs

Soirée Laurent Charbonnier

T1

VENDREDI 13 NOVEMBRE (SOIRÉE)

VINEUIL



La magie de la nature opère sous le regard attentif et passionné de Laurent Charbonnier. Découvrez en exclusivité l'un de ses derniers films.

➤ **Projection / débat en présence du cinéaste.**

Les découvertes cynégétiques

... Une invitation, un partage, une découverte, dans le respect et la tradition

Chasse au vol

« élégance & tradition »

MARDI 25 FÉVRIER (APRÈS-MIDI)



VINEUIL

Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010, la chasse au vol est pratiquée en France depuis plus de 15 siècles. C'est avec le Faucon Solognot, en compagnie de Brigitte et Francis Cohu, tous deux passionnés de rapaces et de fauconnerie, que nous découvrirons cette pratique ancestrale. Nous les suivrons attentivement au cours d'une chasse au vol au lapin.



© D. Gest

Comptages : suivi de la faune sauvage

Les comptages organisés par la Fédération des Chasseurs ont lieu chaque année. Ils permettent de connaître la densité d'animaux présents sur le territoire et d'assurer ainsi une gestion équilibrée. Les espèces régulièrement comptées sont le Lièvre, la Perdrix, le Faisan, le Chevreuil et le Cerf. Nous vous proposons de participer à leur suivi.

Prévoir montre, jumelles et tenue adaptée selon la météo.

Comptages de perdrix



SAM 7, DIM 8, SAM 14, DIM 15, SAM 21 ET DIM 22 MARS



© D. Gest

« Marcheurs » dans les grandes plaines agricoles ou « postés » sur le bord d'un chemin, vous observerez et comptabiliserez les vols de perdrix. Les lièvres seront aussi au rendez-vous !

➤ **Lieux :** Toutes les communes du département sont concernées, sauf celles de la Grande Sologne. La FDC41 vous transmettra sur demande l'heure et le lieu de rendez-vous.

Comptages de faisans au chant



VEN 3, LUN 6, MAR 7, MER 8, JEU 9, VEN 10, MER 15, MAR 21, MER 22, JEU 23, LUN 27 ET JEU 30 AVRIL À 17H

Guidés par nos techniciens, vous participerez au dénombrement des populations naturelles de faisans. Habités ou débutants, lancez-vous : carte en main, au fil des chemins, vous écouterez le coq chanter. Et pour ceux qui savent être aux aguets, lièvres et chevreuils sont souvent observés !

➤ **Lieux :** Marchenoir (03/04), Savigny-sur-Braye (06/04), Suèvres (07/04), Sargé-sur-Braye (08/04), Montlivault (08/04), Danzé (09/04), Herbault (10/04), Onzain (15/04), Fossé (21/04), Chailles (22/04), Prunay Cassereau (23/04), St-Martin des Bois (27/04), Naveil (30/04)

➤ **Plateau repas offert à l'issue du comptage**

Expositions, manifestations, événements

Exposition des trophées de Cerf



VEN 3, SAM 4 ET DIM 5 AVRIL

MUIDES-S/-LOIRE

La Fédération Départementale des Chasseurs organise, chaque année, une exposition de tous les trophées de cerfs récoltés au cours de la saison cynégétique en cours. Cet événement important permet d'établir un bilan assez précis de l'état et de la répartition des populations de cerfs sur les huit grands massifs que compte le Loir-et-Cher. De multiples animations ponctueront le week-end : concours photos, artistes, artisans, associations, exposition et projection photographiques de Cyrille Delorme et Véronique Fleuriau, « Sologne, tant qu'il y aura des rêves », etc.

➤ **Horaires :** ven. 14h-18h / sam. 9h30-18h30 / dim. 9h30-17h30

➤ **Lieu :** Gymnase de Muides-S/-Loire

Découvertes à la Maison

du Braconnage



JEUDI 23 AVRIL (MATIN ET APRÈS-MIDI)

CHAON

La journée sera animée à la Maison du Braconnage ! Eugène Trousselapin nous accueille pour partager une matinée au grand air et un après-midi d'atelier nature pour petits et grands. Venez nombreux profiter de ce moment et découvrir ou redécouvrir l'antre du braco.

*Tarif applicable à la demi-journée

Fête des Associations Cynégétiques Spécialisées

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MAI

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

Venez rencontrer les associations cynégétiques du département et participer à un week-end festif ! Au programme : animations nature, tir à l'arc, trompes de chasse, tombola, randonnée le dimanche matin, etc.

➤ **Buvette sur place**

➤ **Horaires :** sam. 14h30-18h (ouverture tout public)

Dim. 7h30-12h (ouvert aux randonneurs uniquement)

➤ **Lieu :** Maison de la Chasse et de la Nature

Comice agricole de Bracieux



SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 JUIN

BRACIEUX

Dans le cadre de ses missions d'éducation à la nature, la Fédération Départementale des Chasseurs sera présente au comice de Bracieux où quelques ateliers seront proposés aux plus jeunes. N'hésitez pas à venir nous rendre visite !

40° Game Fair

Fête de la Chasse et de la Nature

DU VEN 12 AU DIM 14 JUIN

LAMOTTE-BEUVRON

Le Game Fair est la plus grande fête française de la chasse et de la nature. Lors de ce rendez-vous convivial, venez faire une pause sur notre stand.

➤ **Horaires :** ven. 10h30-21h30 (nocturne à partir de 19h)

sam. 9h-20h / dim. 9h-18h

➤ **Lieu :** Parc équestre fédéral, Lamotte-Beuvron

Plus d'infos : www.gamefair.fr

Demandez-nous une réduction sur le tarif d'entrée du salon.



Venez vous éva-
der dans notre beau
département
de Loir-et-Cher
et partager avec nous
ces quelques instants
de nature.

Instant Nature 2020

Nos tarifs

- G** Animation gratuite pour tous
- T1** Adulte : 5 € / Enfant de -12 ans : 3 €
(entre 15 et 20 places disponibles selon la thématique)
- T2** Adulte : 15 € / Enfant de -12 ans : 10 €
(limité à 12 places)
- T3** Adulte : 25 € / Enfant de -12 ans : 15 €
Repas compris (limité à 12 places)

Inscriptions et renseignements

RÉSERVATION

- R** La réservation est obligatoire afin de faciliter l'organisation de la sortie et de privilégier l'accueil de petits groupes.

INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION EN LIGNE

MARIE SCHRICKE DOYEN

Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 50 01 60 / Port. : 06 81 66 56 09

Mail : animation.environnement.fdc41@orange.fr

www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41



Malzoné, refuge au cœur de la Sologne (Millançay)

Acquis en 1977, la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné appartient à la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC41). Elle se situe au cœur de la Sologne des Étangs, région naturelle où se concentrent la plupart des plans d'eau.

D'une superficie de 77 ha, dont 32 ha d'eau, Malzoné est un refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Il n'est pas rare de compter, en hiver, plus d'un millier de canards d'espèces variées. Outre ses potentialités en tant que halte migratoire et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, la réserve forme, par la configuration de ses berges découpées et la diversité des milieux qui la bordent, un site harmonieux, d'un grand intérêt biologique.

Petits et grands, passionnés ou curieux, venez la découvrir.

Un patrimoine naturel pour tous

Malzoné regorge de trésors. Pour les découvrir tout en préservant la faune et la flore, différents aménagements sont à votre disposition. Vous pourrez ainsi découvrir et observer les oiseaux d'eau dans les meilleures conditions possibles.

MODALITÉS DE VISITE

- > **Accès libre, pour les particuliers, aux conditions suivantes :**
 - EN TOUTES SAISONS : accès à l'observatoire « La Tour » (sentier 1 km A/R)
 - DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE : accès possible également à l'observatoire « Le Souchet » (sentier 3,4 km A/R)
- > **Visites de groupes toute l'année :** uniquement sur demande (visites encadrées).
- > **Parking :** réservé aux véhicules de loisirs. Pour les cars ou camping-cars, merci de vous adresser à la FDC41.
- > **Animaux :** site interdit aux chiens
- > **Se rendre à Malzoné :** D922 entre Neung-s/-Beuvron et Millançay
- > **Renseignements :** 06 81 66 56 09 ou 02 54 50 01 60

Les visiteurs ailés de l'hiver



MERCREDI 12 ET JEUDI 27 FÉVRIER (APRÈS-MIDI)

MILLANÇAY

L'hiver venu, les oiseaux se réfugient par milliers sur la réserve. Canards siffleurs et pilettes, sarcelles d'hiver, fuligules milouins... Venez les découvrir et les observer sur le sentier du Souchet !

- > **Lieu :** Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné



Des chiens et des hommes

Une belle image d'une chasse éthique et naturelle, l'édition 2019 des Rencontres Saint-Hubert a respecté les valeurs de ses organisateurs. Dix concurrents et leurs fidèles compagnons ont donné le meilleur d'eux-mêmes et montré une belle complicité.



Ce samedi 26 octobre au matin, l'éclatant soleil de Sologne était bien présent pour ce rendez-vous annuel de la Fédération des Rencontres Saint-Hubert organisé par le CUSCA 41, en partenariat avec la FDC 41 et avec le soutien de l'ACC de Souesmes.

« Nous sommes satisfaits de cette édition qui a proposé de belles quêtes dans un milieu propice au travail des chiens. Merci aux 3 juges Mireille Breton-Brousseau, trésorière de la FDC 41, Michel Marié du CUSCA 41 et Yves Lirzin pour la qualité de leurs appréciations et conseils aux concurrents » soulignait Patrice Boulogne-Lavollée, juge et délégué de la FRSH à l'issue d'une sélection qui s'est déroulée dans la convivialité sur le vaste territoire des Petites Landes.

Sur le principe d'une chasse à la billebaude, les participants et leurs chiens devaient arrêter, lever et prélever (si possible) les faisans positionnés par des membres de la société de chasse communale. Notés sur 100 points, leur évolution comportait également une présentation et 4 questions sur la cynophilie et la chasse.

Parmi les petits nouveaux, Jean Doyen de Millançay et son Épagneul breton Malice ont montré de solides qualités durant les 20 minutes du parcours. Mais en dépit de la fougue et du « nez » de sa jeune chienne, le jeune chasseur n'a pu prélever d'oiseau. « Le faisan a pitié vers le bois, c'est dommage » déclarait le jeune chasseur de 17 ans en espérant avoir plus de chance la prochaine fois.

Jeune chasserresse de 22 ans, la Millançoise Lucille arborait un large sourire avant d'arpenter le champ de maïs avec « sa meilleure amie ». « Je ne suis pas là pour gagner mais pour faire travailler ma chienne Plume qui a 9 mois » racontait-elle. Bien préparée, sa magnifique Drahtaar lui a donc offert de belles courses et un joli arrêt sur un faisan qui, hélas, s'est envolé et est resté perché.

Adeptes des Fields trials, Guy Rocher participait pour la 1^{ère} fois aux RSH. Nala, son Épagneul orange et blanc, n'a pas manqué l'occasion de montrer son tempérament et ses progrès. Sage à l'envol, elle a réalisé un beau rapport qui a valu à son maître la victoire dans sa catégorie.

Au final, les observateurs ont pu apprécier sur le terrain les qualités des chiens d'arrêt : passion, nez et obéissance. Des comportements que le Club d'utilisation sportive de chiens d'arrêt du Loir-et-Cher permet de développer grâce à la dizaine d'entraînements d'été organisés cette année à Gièvres et Neung-sur-Beuvron.

Plusieurs lauréats ont participé à la finale régionale de zone qui s'est tenue à Soussay-sur-Brionne, en Côte-d'Or, le 7 décembre dernier. Marc Chaussepied s'est classé 11^e avec 44 points, Jacques Vioux 3^e avec 51 points, tandis que Guy Rocher a terminé 1^{er} de son groupe avec 73,5 points mais n'a pu accéder à la finale suite à sa défaite en barrage.



Le jeune Jean Doyen et Mireille Breton-Brousseau

RÉSULTATS

Chasserresse avec chien d'arrêt :

1^{ère}, Lucile Bernard et PLUME, 66 points

Junior avec chien d'arrêt :

1^{er}, Jean Doyen et MALICE, 62,5 points

Chasseur avec chien spaniel :

Jacques Vioux et HUNTER de la Fracasserie, 86 points

Chasseur avec chien d'arrêt trialisant :

1^{er} Guy Rocher et NALA, 87,1 points

Chasseur avec chien d'arrêt non trialisant :

1^{er} Marc Chaussepied et LENKO, 70 points

Samedi 16 mai et dimanche 17 mai 2020

3^{ème} édition de la fête des associations cynégétiques

La Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne accueillera l'ensemble des associations cynégétiques départementales pour une journée festive les 16 et 17 mai 2020. Au cœur de la nature, la FDC 41 et ses partenaires proposeront des animations pour tous.



Save the date comme on dit en anglais ! C'est une bonne habitude depuis 2016, la FDC 41 et toutes les associations cynégétiques se retrouvent tous les 2 ans pour partager un moment de détente sur le site fédéral du Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

« Forts du succès des précédentes éditions, pour donner du relief à la fête, nous avons souhaité l'élargir sur 2 jours samedi après-midi à partir de 14h00 et dimanche matin. L'objectif est double : faire découvrir la variété des pratiques de la chasse au public et générer contacts et relations » déclare Philippe Lavallart, administrateur de la FDC 41 et président de la Commission Communication.

Les partenaires, parmi lesquels Monceau Assurances, ont répondu une nouvelle fois présents. Les Marcheurs Solognots et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 41 proposeront une grande randonnée pédestre avec 3 parcours de 9, 14 et 19 km. Le départ sera donné le dimanche matin depuis la Maison de la Chasse et de la Nature (rendez-vous dès 7h00).

Les randonneurs chemineront au travers des jolis chemins solognots avec un copieux ravitaillement à la Maison du Cerf de Villeny. A l'issue, ils pourront se reconforter autour d'une collation avec des produits locaux et répondre à un quizz leur permettant de remporter des paniers garnis ou quelques goodies.

Convivialité, festivité, découverte, partage. Ce sont les maîtres-mots de la FDC41 et des associations cynégétiques qui ont concocté un très beau programme d'animations. Au menu : visite-découverte du parc pédagogique de plumes et d'eau, tir à l'arc, démonstration de recherche au sang, de chiens courants, découverte du parcours de piégeage, trompes de chasse, sculpture sur bois...

Enfin, le tirage au sort de la carabine offerte à un jeune permis de l'année par la FDC41 et son partenaire l'armurerie Nature et Passion Sologne à

Romorantin-Lanthenay aura lieu samedi à 17h00. Il est précisé que le lauréat devra être présent.



Initiation au tir à l'arc



Mieux connaître la faune sauvage grâce à des passionnés

INFOS

Entrée gratuite. Parking sur place.
Renseignements au 06 81 66 56 09

MANIFESTATION



59,90€

SOLOGNAC
GILET BALL TRAP CLAY900



34,90€

SOLOGNAC
FOURREAU BALL TRAP DEMONTE 85CM DIMENSION
INTERIEURE

CHOIX DE L'EQUIPE

349,90€

SOLOGNAC
ARMOIRE FORTE 10 ARMES V2



15,90€

SOLOGNAC
CEINTURE BALL TRAP CLAY100

DECATHLON

Blois

2 Route de Vendôme, 41000 Villebarou
Tél. 02 54 33 50 50



**Pépinières
Bauchery**

DEPUIS 1904



Venez découvrir notre
site internet :
<https://bauchery.fr>
LIVRAISON À DOMICILE

LE SPÉCIALISTE DES HAIES CHAMPÊTRES ET CYNÉGÉTIQUES

En 2020 nous serons présents sur les salons suivants :
Game Fair de Lamotte-Beuvron les 12, 13 et 14 juin
Salon de la chasse de Mantes-la-Jolie du 27 au 30 mars

SWITCHGRASS
CULTURES À GIBIER ANNUELLES
COUVERTS À GIBIER
GRAINES DE GENET ET D'AJONC

PLACE DE L'ÉGLISE - 41220 CROUY-SUR-COSSON TEL : 02 54 87 51 02 FAX : 02 54 87 02 22 E-MAIL : contact@bauchery.fr



Elagage et Abattage

Taille douce toute l'année

Débroussaillage - Rognage de souches

Taille de haies mécanique et manuelle

Création et entretien de jardins



41700 Cour-Cheverny

hubert.alexandre.41@orange.fr

06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

www.amenagementsensoleilles.com

**Essai sur
demande**
sur votre
propriété

Avec les « Gators » John Deere,
chassez autrement



Remorque 10 chasseurs



37 ST CYR/LOIRE
02 47 54 75 92

41 BLOIS
02 54 42 11 42
ROMORANTIN
02 54 76 05 54

45 OLIVET
02 38 63 60 60
CHECY
02 38 63 89 62



équip'jardin

Entreprise de travaux Agricoles et Forestiers **JACKY DEPARDIEU**

**À votre service
depuis 30 ans**



Broyage de rémanents et de souches
Préparation du sol,
plantation
et semis forestier
Entretien
Cultures à gibier
Pose de clôture
Débroussaillage
Applicateur certifié et agréé
phyto CE00240



Zone artisanale du Reuilly
Route de Nouan Le Fuzelier
41300 PIERREFITTE SUR SAULDRE
Tél : 02 54 88 47 98 • Port : 06 07 59 49 74
E-mail : etajfde@orange.fr

Calendrier des formations 2020

Centre de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

NB- Certaines formations de gardes particuliers ont lieu au siège de la FDC41.

Pour participer à nos formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.



COUPON D'INSCRIPTION	
Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex	
Nom/Prénom	
Adresse	
Mail et téléphone	

Cocher les cases des formations souhaitées		Dates prévues en 2020 et durée de la formation	Coût
☐	Permis de chasser*	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC 41 : 25 € + ONCFS : 46 € (mineurs : 31 €)
☐	Sécurité	1 jour (8h30/18h) : Lundi 02/03 Mardi 19/05 Jeudi 28/05 Vendredi 29/05 Mardi 09/06 Jeudi 11/06 Lundi 22/06 Mardi 23/06 Jeudi 24/09 Mardi 17/11	Grâce à une participation financière du Conseil Départemental du Loir-et-Cher, la formation Sécurité est gratuite (hors procédure pénale)
☐	Chasse à l'arc	1 jour (9h/17h) : Vendredi 05/06 Samedi 29/08	10€ (formation) + 10€ (repas)
☐	Piégeage	2 jours (8h30/18h) : Mardi 03/03 et 10/03 Dates au mois d'octobre à déterminer	10 € (formation) + 30 € (2 repas)
☐	Tir des corvidés	1/2 jour (matin ou après-midi) : Vendredi 13/03	gratuit
☐	Gardes particuliers	2 jours (8h45/18h) : Lundi 12-Mardi 13/10	70 € (repas compris) 60 € (repas non compris)
☐	Venaison	1/2 jour (9h00/12h30) : Lundi 29/06 Lundi 05/10	15 €
☐	Tir d'été du renard	1/2 jour (matin) : Samedi 30/05* *Sous réserve d'un minimum de participants	Gratuit

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

Grillages en Sologne

Des règles plus strictes

Pour limiter l'engrillagement, des règles ont été intégrées dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté par la région Centre-Val de Loire le 19 décembre dernier.



La présence de nombreux grillages (plus de 3 000 km selon les estimations de l'ONCFS) pose un certain nombre de problèmes : difficultés d'accès aux chemins et sentiers du domaine public, entrave à la circulation de la faune, risques sanitaires et incendie ainsi que pour la sécurité des automobilistes. Face à cela, usagers de la nature, chasseurs, propriétaires, associations, forestiers, parlementaires, élus locaux ont souhaité la mise en place de règles contraignantes. Le SRADDET prend en compte ces demandes et encadre désormais l'engrillagement de la Sologne.

Il prévoit qu'à l'avenir, toute construction de clôture en milieu forestier devra respecter les critères suivants : hauteur maximale d'1,20 m, pose du grillage à 30 cm au minimum au-dessus du sol et obligation d'utiliser des matériaux naturels.

Rappelons que le SRADDET a été rendu obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015. Il traduit la stratégie globale d'aménagement de la région et constitue à la fois une feuille de route pour le territoire régional et un document de planification. Doté d'une portée prescriptive, ses dispositions prennent place entre les textes nationaux et les documents de planification locaux comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLUi).

Préserver l'identité de la Sologne

Concrètement, lors de leur élaboration ou de leur révision, les futurs documents d'urbanisme devront prendre en compte cette nouvelle norme régionale. « Il y a une convergence de vues des acteurs pour lutter contre l'engrillagement. Le SRADDET aura force de règlement qui permettra aux collectivités territoriales d'édicter dans leur plan d'aménagement un certain nombre de principes. Cette démarche va dans l'intérêt des chasseurs, des propriétaires, des promeneurs et d'une façon générale, s'inscrit au service de la valorisation et de l'identité de la Sologne » précise François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire.

« C'est sûr qu'il y a encore beaucoup de choses à réaliser, mais c'est un premier pas, on doit faire œuvre de pédagogie. Il faut expliquer aux propriétaires, que tout en défendant le droit de la propriété, chacun peut montrer l'exemple de ne pas se clôturer » déclare H-L Vuitton.

A la suite d'un rapport du Conseil général de l'environnement et développement durable (CGEDD), l'État va soutenir cette démarche et mettre en place plusieurs cadres réglementaires facilitant son application. En matière de sécurité civile et de prévention des incendies, un règlement interdépartemental verra ainsi le jour sous l'égide des SDIS. Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique des 3 départements concernés (Loiret, Cher et Loir-et-Cher) devraient aussi être harmonisés.

Soumis à l'approbation du Préfet de région, le SRADDET s'appliquera à compter du 1^{er} semestre 2020. Pour atteindre ses buts, il comporte au total 4 orientations, 20 objectifs et 47 règles générales. Il a nécessité une concertation qui a duré 1 an et demi.



RECLAMANTS PAYÉS SUR LA CAMPAGNE 2018/2019

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
01 - MONTMIRAIL	LE PLESSIS DORIN	DUMAY ALAIN	941,07		941,07	0,00	0,00
	SAINT AVIT	EARL HEGON	142,29		142,29	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTMIRAIL			1 083,36	1 083,36	0,00	0,00
02 - VALLEE DU COUETRON	LA FONTENELLE	GAEC COIGNEAU	270,13		270,13	0,00	0,00
	LA FONTENELLE	SECRETAIN SEVERINE	817,64		817,64	0,00	0,00
	SOUDAY	GAEC PLANCHE HUBERT	142,29		142,29	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU COUETRON			1 230,06	1 230,06	0,00	0,00
03 - VALLEE DE LA GRENNÉ ET DE LA BRAYE	SARGE SUR BRAYE	GAEC DE CONNIVAL	197,24		197,24	0,00	0,00
	SARGE SUR BRAYE	GAEC DU PETIT BOIS	362,78		362,78	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA GRENNÉ ET DE LA BRAYE			560,02	560,02	0,00	0,00
04 - BOCAGE	BEAUCHENE	GAEC DELA POTERIE	465,70		465,70	0,00	0,00
	BEAUCHENE	CONSTANT LUCAS	630,04		630,04	0,00	0,00
	LA CHAPELLE VICOMTESSE	GAEC DE FRILEUSE	806,64		806,64	0,00	0,00
	DANZE	EARL LEOFE	1 590,31		1 590,31	0,00	0,00
	ROMILLY	GAEC LA REINE BOURGERE	60,21		60,21	0,00	0,00
	ROMILLY	SCEA LOUVEAU	753,20		753,20	0,00	0,00
05 - FRETEVAL - EGVONNE	TOTAL MASSIF DU BOCAGE			4 306,10	4 306,10	0,00	0,00
	BUSLOUP	EARL DAUDIN	1 229,07		1 229,07	0,00	0,00
	CHAUVIGNY DU PERCHE	EARL VOLANT	987,84		987,84	0,00	0,00
06- GRAND VENDOMOIS	TOTAL MASSIF FRETEVAL - EGVONNE			2 216,91	2 216,91	0,00	0,00
	AZE	SCEA DOMAINE DE COCAGNE*	229,32		229,32	0,00	0,00
	BONNEVEAU	GAEC DU CHENE DE LA CROIX	354,56		354,56	0,00	0,00
	FONTAINE LES COTEAUX	GAEC LA COUDORIERE	141,39		141,39	0,00	0,00
	LUNAY	GAEC DE LA COUDRE	573,29		458,63	114,66	0,00
	MAZANGE	SCEA DOMAINE DE COCAGNE*	358,68		358,68	0,00	0,00
	SAVIGNY SUR BRAYE	EARL DE FRETAY	723,66		506,56	217,10	0,00
	TOTAL MASSIF DU GRAND VENDOMOIS			2 380,90	2 049,14	331,76	0,00
08 - GATINES	ARTINS	GAEC LALLIER*	111,36		111,36	0,00	0,00
	COUTURE SUR LOIR	MAILLET ALAIN	1 801,62		0,00	0,00	1 801,62
	LES HAYES	GAEC DE L'AITRE COLETTE	287,27		287,27	0,00	0,00
	MONTROUVEAU	GAEC LALLIER*	626,40		626,40	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GATINES			2 826,65	1 025,03	0,00	1 801,62
09 - PRUNAY	HOUSSAY	EARL DOMAINE NOURY DENIS	1 162,30		0,00	0,00	1 162,30
	PRUNAY CASSEREAU	PROUST LAURENT	299,45		299,45	0,00	0,00
	SASNIERES	EARL THAUVIN BERTRAND	1 450,01		1 450,01	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE PRUNAY			2 911,76	1 749,46	0,00	1 162,30
10 - BEAUCE OUEST	LANDES LE GAULOIS	SCEA LA CUEILLAS	4 311,60		0,00	0,00	4 311,60
12 - ROCHEUX	TOTAL MASSIF BEAUCE OUEST			4 311,60	0,00	0,00	4 311,60
	VIEVY LE RAYE	EARL DES GATS	1 067,97		1 067,97	0,00	0,00
14 - VALLEE DE LA CISSE	TOTAL MASSIF DE ROCHEUX			1 067,97	1 067,97	0,00	0,00
	SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	EARL DE VILGRAY	207,73		0,00	0,00	207,73
	VILLEFRANCOEUR	GUILLLOT FABRICE	25,61		0,00	0,00	25,61
17 - BLOIS	TOTAL MASSIF VALLEE DE LA CISSE			233,34	0,00	0,00	233,34
	SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	EARL MONNEREAU	720,30		720,30	0,00	0,00
	SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	CHAPERON ALAIN	1 141,21		1 141,21	0,00	0,00
	SANTENAY	EARL RETIF	469,91		375,93	0,00	93,98
	SANTENAY	VERNON PATRICK	2 156,21		1 078,11	539,05	539,05
	VALLOIRE SUR CISSE	EARL DE LA GRANGE ROUGE	561,88		561,88	0,00	0,00
18 - VALLEE DE LA TRONNE	TOTAL MASSIF DE BLOIS			5 049,51	3 877,43	539,05	633,03
	AVARAY	DEHEN AMAURY	1 578,90		789,45	789,45	0,00
	COURBOUZON	EARL MAUGER	369,21		369,21	0,00	0,00
23 - GROS BOIS	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA TRONNE			1 948,11	1 158,66	789,45	0,00
	CHATILLON SUR CHER	EARL DES MARDELLES	5 115,32		5 115,32	0,00	0,00
	NOYERS SUR CHER	QUANTIN KATHELINE*	3 219,79		3 219,79	0,00	0,00
24 - MONTLIVAUT	TOTAL MASSIF DE GROS BOIS			8 335,11	8 335,11	0,00	0,00
	HUISSEAU SUR COSSON	EARL DE LA GRANGE	990,93		990,93	0,00	0,00
	HUISSEAU SUR COSSON	BELLIER PASCAL	1 974,81		789,92	0,00	1 184,89
	VINEUIL	MARCHAND JACKY	2 229,53		2 135,55	93,98	0,00
25 - RUSSY	TOTAL MASSIF DE MONTLIVAUT			5 195,27	3 916,40	93,98	1 184,89
	CELLETES	EARL DE BEAUREGARD	5 526,14		5 526,14	0,00	0,00
	CELLETES	HERBELIN JEAN-FRANCOIS*	158,76		158,76	0,00	0,00
	CELLETES	LAGOIS PATRICE	751,86		751,86	0,00	0,00
	CELLETES	SCEA GERMAIN*	3 725,57		3 725,57	0,00	0,00
	CHAILLES	GAEC LE BUISSONNET*	3 493,05		3 493,05	0,00	0,00
	LES MONTILS	SCEA GERMAIN*	1 376,16		1 376,16	0,00	0,00
	SEUR	EARL JOUAN JACKY	1 158,00		1 158,00	0,00	0,00
	SEUR	SCEA GERMAIN*	917,28		917,28	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE RUSSY			17 106,82	17 106,82	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
26 - SUDAIS	CANDE SUR BEUVRON	GAEC LE BUISSONNET*	398,75		398,75	0,00	0,00
	CANDE SUR BEUVRON	PELLOUARD ERIC	294,00		294,00	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	EARL MARTEAU NICOLAS*	422,73		0,00	253,64	169,09
	CHAUMONT SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT	1 149,83		840,60	190,33	118,90
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL FERME DES MOTTEUX	1 321,12		1 321,12	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL MARTEAU NICOLAS*	412,78		0,00	123,83	288,95
	MONTHOU SUR BIEVRE	HUBERT PHILIPPE*	100,69		50,35	50,34	0,00
	MONTRICHARD VAL DE CHER	GAEC DU ROUCHEUX*	74,77		74,77	0,00	0,00
	OUCHAMPS	EARL JOUAN JACKY*	393,38		393,38	0,00	0,00
	OUCHAMPS	BOUVET HUBERT	636,39		636,39	0,00	0,00
	OUCHAMPS	SCEA GERMAIN*	80,56		80,56	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL DE L'AIZERIE	403,60		0,00	282,52	121,08
	PONTLEVOY	GAEC DE LA CHARMOISE	976,92		909,25	67,67	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DEL'IMBERT	2 448,85		2 448,85	0,00	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DU ROUCHEUX*	2 495,82		2 336,66	0,00	159,16
	PONTLEVOY	CORNET JEAN-LOUIS	220,50		220,50	0,00	0,00
	SAMBIN	GIRARD AURELIEN	687,96		687,96	0,00	0,00
	SAMBIN	HUBERT PHILIPPE*	169,17		50,75	118,42	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL LE FRENE FRERES	1 597,93		1 449,57	118,69	29,67
	VALLIERES LES GRANDES	SCEA DES ANGENEAUX	3 235,00		3 061,00	174,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SUDAIS			17 520,75	15 254,46	1 379,44	886,85
27 - CHEVERNY	CHITENAY	EARL DU DOLIN	1 836,68		1 469,34	367,34	0,00
	CHITENAY	EARL LAVOISIER	680,70		544,56	136,14	0,00
	CHITENAY	BILLAULT DENIS	531,67		531,67	0,00	0,00
	CHITENAY	SCEA GERMAIN*	2 795,77		2 795,77	0,00	0,00
	CONTRES	EARL DESLOGES	2 134,86		2 134,86	0,00	0,00
	CONTRES	EARL LOUIS BERNARD	1 087,51		1 087,51	0,00	0,00
	CORMERAY	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	4 419,17		4 419,17	0,00	0,00
	CORMERAY	HERBELIN JEAN-FRANCOIS *	504,50		504,50	0,00	0,00
	FEINGS	MARIE CHRISTOPHE	1 284,19		1 284,19	0,00	0,00
	FOUGERES SUR BIEVRE	EARL DES SABLONS	635,05		635,05	0,00	0,00
	FRESNES	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	181,25		181,25	0,00	0,00
	FRESNES	BOISSEAU JEAN-PIERRE	1 288,90		1 288,90	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	377,61		377,61	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DU PETIT PRE	64,32		64,32	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL LABBE	604,17		604,17	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	PIQUET PIERRE*	679,36		509,52	169,84	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	SAS TERRES DE SOLOGNE	399,43		399,43	0,00	0,00
	THENAY	AUGER BENOIT	322,90		322,90	0,00	0,00
	THENAY	GENTIL JEAN-CLAUDE	837,90		837,90	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE CHEVERNY			20 665,94	19 992,62	673,32	0,00
28 - CHOUSSY	CHEMERY	EARL DOMAINE DE MONTIGNY	1 807,14		0,00	0,00	1 807,14
	CHEMERY	LEMAIRE JEAN-PIERRE*	2 496,81		2 429,88	66,93	0,00
	CHEMERY	DESCHAMPS XAVIER	830,60		830,60	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE CHOUSSY			5 134,55	3 260,48	66,93	1 807,14
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	PINARD ALAIN	351,76		351,76	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	PINARD CLAUDE	1 422,76		995,93	426,83	0,00
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU ETIENNE	1 927,17		963,59	770,87	192,71
	CHATEAUVIEUX	LUCAS JOEL	1 663,82		192,06	1 471,76	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN PASCAL	2 140,91		2 140,91	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN KATHELINE*	2 736,65		0,00	2 736,65	0,00
	MAREUIL SUR CHER	EARL LE MOUSSEAU*	1 389,15		1 250,24	138,91	0,00
	MAREUIL SUR CHER	LECOUTRE YVES*	1 208,34		685,15	302,08	221,11
	MAREUIL SUR CHER	SIMON MARIE-JOSEPH	459,11		45,92	413,19	0,00
	MEUSNES	EARL CHUET	428,29		428,29	0,00	0,00
	SAINT AIGNAN SUR CHER	EARL LE MOUSSEAU*	5 021,29		2 913,93	2 107,36	0,00
	SAINT AIGNAN SUR CHER	LECOUTRE YVES*	423,36		0,00	381,02	42,34
	TOTAL MASSIF DE BROUARD			19 172,61	9 967,78	8 748,67	456,16
30 - CHAMPAGNE BERRICHONNE	LA CHAPELLE MONTMARTIN	EARL DE LA SAVARDIERE*	26,04		26,04	0,00	0,00
	LA CHAPELLE MONTMARTIN	EARL DU COLOMBIER	2 951,69		2 951,69	0,00	0,00
	LA CHAPELLE MONTMARTIN	AUGEREAU DIDIER	263,18		263,18	0,00	0,00
	MARAY	GAEC DOMAGALA FRERES	755,22		755,22	0,00	0,00
	MARAY	SCEA DE LA TRANCHEE	3 680,74		3 680,74	0,00	0,00
	MARAY	SCEA LES GAUDIONS	1 563,33		1 563,33	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL COUTANT	782,74		782,74	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL DE LA SAVARDIERE*	406,83		406,83	0,00	0,00
	SAINT LOUP SUR CHER	GAEC LE GOAFFR	1 126,19		1 126,19	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA CHAMPAGNE BERRICHONNE			11 555,96	11 555,96	0,00	0,00
31 - COSSON OUEST	CROUY SUR COSSON	FASSOT JEAN-MICHEL*	891,55		419,25	472,30	0,00
	CROUY SUR COSSON	OGILVIE MARIE-LAURENCE	240,61		240,61	0,00	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	GAEC VAUCHER*	5 396,72		5 266,13	130,59	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	FASSOT ERIC*	5 763,73		5 763,73	0,00	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	PAJON SEBASTIEN	3 504,95		3 504,95	0,00	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC VAUCHER*	3 151,68		1 260,67	1 891,01	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL DE ARTHURE	6 173,79		3 322,33	2 653,64	197,82
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL LA GOBIONNE	7 185,60		5 748,48	1 437,12	0,00

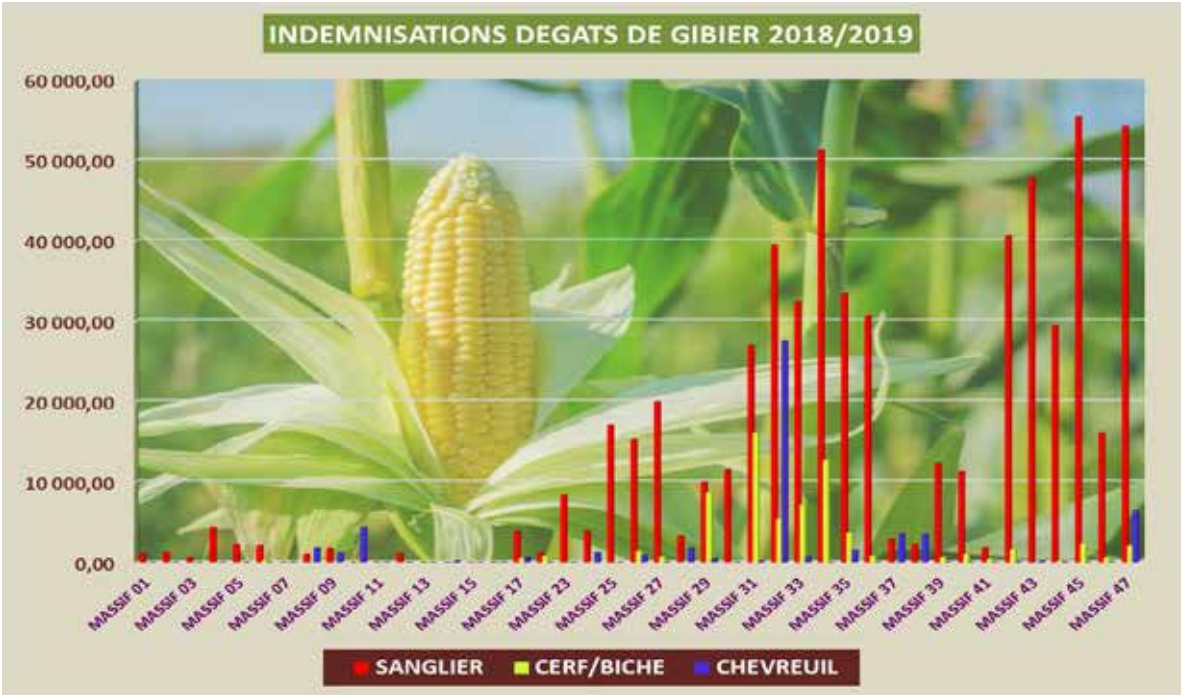
MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
31 - COSSON OUEST	SAINT LAURENT NOUAN	GAEC VAUCHER*	1 606,71		814,85	791,86	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PIEDALLU SEBASTIEN	8 202,60		0,00	8 202,60	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	POTHEZ MARGAUX	529,88		52,99	476,89	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SCEA DU LUNOT	643,67		589,97	53,70	0,00
	TOTAL MASSIF DU COSSON OUEST			43 291,49	26 983,96	16 109,71	197,82
32 - FONTAINES EN SOLOGNE	COUR-CHEVERNY	GAEC HERMELIN FRERES	1 550,70		1 550,70	0,00	0,00
	COUR-CHEVERNY	CHERY ALAIN	199,38		179,44	19,94	0,00
	COURMEMIN	EARL LA BOULAUDIERE*	9 960,57		9 960,57	0,00	0,00
	COURMEMIN	EARL ROUSSEAU FLORENT	3 070,49		2 926,47	144,02	0,00
	COURMEMIN	RENAULT BENOIT	787,59		787,59	0,00	0,00
	COURMEMIN	LECOMTE BRUNO	2 000,44		1 763,68	236,76	0,00
	COURMEMIN	MOLLINIER JEAN-MARC	442,76		442,76	0,00	0,00
	COURMEMIN	CLEMENT PHILIPPE*	696,82		696,82	0,00	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	EARL CHANTIER	5 378,92		2 567,85	2 811,07	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE*	396,89		241,24	155,65	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	CHARBONNIER HERVE	3 941,62		3 656,29	285,33	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	CLEMENT PHILIPPE*	217,69		217,69	0,00	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	PIQUET PIERRE*	490,20		0,00	490,20	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERANGER STEPHANIE	349,08		279,26	69,82	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL CHAUVIN	24 861,04		3 810,12	0,00	21 050,92
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL FERME DE DAMBLE	2 287,79		2 287,79	0,00	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL HIRON*	10 518,26		2 803,65	1 185,98	6 528,63
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL ROUSSEAU FLORENT*	105,80		100,51	5,29	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	THIESSET JULIEN	5 214,72		5 214,72	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE FONTAINES EN SOLOGNE			72 470,76	39 487,15	5 404,06	27 579,55
33 - BOULOGNE	BAUZY	EARL LA FLEUR AUX BECS	860,07		843,96	16,11	0,00
	BAUZY	EARL ROUSSEAU FLORENT	1 134,60		1 134,60	0,00	0,00
	BAUZY	LECOMTE BRUNO	344,51		344,51	0,00	0,00
	BAUZY	LARDIER JEAN-PIERRE	446,59		138,47	29,11	279,01
	BAUZY	BESSONNIER JEANNINE	1 430,34		1 430,34	0,00	0,00
	DHUIZON	THOMAS FREDERIC*	465,70		465,70	0,00	0,00
	DHUIZON	TROISPOUX FREDERIC	2 058,78		1 029,40	1 029,38	0,00
	DHUIZON	FROUX HERVE	915,85		350,38	565,47	0,00
	DHUIZON	ELOI PHILIPPE	2 322,16		1 625,51	696,65	0,00
	DHUIZON	PAJON SEBASTIEN	17 163,85		15 612,61	1 551,24	0,00
	THOURY	GAEC VAUCHER	2 873,96		2 873,96	0,00	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL CROISSET PATRICK	2 548,25		1 274,13	1 274,12	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL DE LA MARE	5 301,74		4 862,70	439,04	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE	1 169,50		467,80	701,70	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER DANIEL	761,93		0,00	761,93	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	LEPAGE HERVE	370,56		0,00	0,00	370,56
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER LAURENT	143,27		0,00	143,27	0,00
	TOTAL MASSIF DE BOULOGNE			40 311,66	32 454,07	7 208,02	649,57
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL DE LA GRIVAUDIERE	1 923,25		1 145,38	777,87	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL HIRON*	2 546,02		1 988,48	557,54	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL JAFFRE ET FILS*	4 783,20		3 989,40	793,80	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	11 232,79		7 812,30	3 420,49	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT JEAN-MICHEL*	913,42		513,58	399,84	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL DE LA PLANCHE	2 590,84		2 436,58	154,26	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL DES MAHAUDIERES	434,14		434,14	0,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL HIRON*	4 349,49		4 349,49	0,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL LAMBERT	2 806,03		2 525,43	280,60	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	8 746,58		6 316,49	2 430,09	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	THOMAS FREDERIC*	6 962,87		4 522,53	2 440,34	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL HIRON*	2 399,14		1 739,66	659,48	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL JAFFRE ET FILS*	9 598,51		8 881,15	717,36	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	CHARPENTIER JEAN-MARIE	281,95		281,95	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	DAZON MARIE-NOELLE	3 195,08		3 195,08	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA DU GUE MULON	152,66		76,33	76,33	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA HARAS DE GARRY PIERRE	1 039,18		1 039,18	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE NEUNG SUR BEUVRON			63 955,15	51 247,15	12 708,00	0,00
35 - ROMORANTIN	MILLANCAY	CHARPIGNY JEANNETTE	544,55		544,55	0,00	0,00
	MILLANCAY	BOUTRON MARYSE	3 210,72		2 883,96	326,76	0,00
	MILLANCAY	SCEA LA PINAUDERIE*	1 659,38		1 659,38	0,00	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES MAISONS NEUVES	8 791,70		7 066,95	1 724,75	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES TERRES DU PRIEURE	2 585,96		1 131,64	0,00	1 454,32
	ROMORANTIN	EARL FERME DU LIEU NEUF	5 320,60		5 320,60	0,00	0,00
	ROMORANTIN	EARL LIGNEAU HORTICULTURE	68,31		0,00	0,00	68,31
	ROMORANTIN	BOUTRON MARYSE	435,00		435,00	0,00	0,00
	VEILLEINS	EARL LA BOULAUDIERE*	5 859,15		5 356,10	503,05	0,00
	VEILLEINS	EARL ROUSSEAU FLORENT	5 253,10		5 253,10	0,00	0,00
	VEILLEINS	OLYMPIE LAURENT*	566,67		566,67	0,00	0,00
	VEILLEINS	TERRIER BLANDINE	4 402,38		3 225,46	1 176,92	0,00
	TOTAL MASSIF DE ROMORANTIN			38 697,52	33 443,41	3 731,48	1 522,63

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	GY EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER	352,36		352,36	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	1 117,83		1 117,83	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	BERLU FREDERIC	190,05		190,05	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY SYLVIE*	6 000,44		6 000,44	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	5 863,96		5 863,96	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAEC PIQUET GODIN	1 478,20		1 478,20	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	LOUVEL JEREMY	3 872,32		3 291,47	580,85	0,00
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	MUR DE SOLOGNE	CHARBONNIER JEROME	2 617,69		2 617,69	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	874,64		874,64	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	SCEA LA GAILLARDIERE	2 087,99		1 884,44	203,55	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GAEC LA MAISON BLANCHE	1 816,53		1 816,53	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	OLYMPIE LAURENT*	833,23		833,23	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GUIBERT MELANIE	1 899,11		1 899,11	0,00	0,00
	ROUGEOU	LEMAIRE JEAN-PIERRE*	551,54		551,54	0,00	0,00
	ROUGEOU	AUGER JEAN-MARIE	799,53		799,53	0,00	0,00
37 - GIEVRES	ROUGEOU	MOREAU PHILIPPE	1 057,30		1 057,30	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GY - LASSAY SUR CROISNE			31 412,72	30 628,32	784,40	0,00
	SELLES SUR CHER	ROUSSEAU VINCENT	3 480,45		0,00	0,00	3 480,45
	VILLEFRANCHE SUR CHER	GAEC MARIER	2 289,57		2 289,57	0,00	0,00
	VILLEFRANCHE SUR CHER	SCEA LA PINAUDERIE*	567,77		567,77	0,00	0,00
38 - VALLEE DU CHER SUD OUEST	TOTAL MASSIF DE GIEVRES			6 337,79	2 857,34	0,00	3 480,45
	ANGE	EARL MANOIR DE LA VIGNIERE	3 407,91		0,00	0,00	3 407,91
	FAVEROLLES SUR CHER	EARL DE LA GENDRIE	963,18		963,18	0,00	0,00
	FAVEROLLES SUR CHER	EARL DEPOND	88,20		61,74	0,00	26,46
	FAVEROLLES SUR CHER	GIGOU ALAIN	1 003,99		1 003,99	0,00	0,00
	SAINT GEORGES SUR CHER	SCEA LA PIERRERIE	261,81		261,81	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU CHER SUD OUEST			5 725,09	2 290,72	0,00	3 434,37
39 - MARCILLY - SAINT VIATRE	MARCILLY EN GAULT	EARL FERME DES LANDES	903,84		743,9	159,94	0,00
	MARCILLY EN GAULT	EARL POUPAT	5421,40		5334,73	86,67	0,00
	MARCILLY EN GAULT	CHERY JEANNINE*	1589,93		1589,93	0,00	0,00
	MARCILLY EN GAULT	SCEA LA PINAUDERIE*	1031,78		1031,78	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	1127,61		1127,61	0,00	0,00
	SAINT VIATRE	EARL FERRIOT*	89,90		44,95	31,47	13,48
	SAINT VIATRE	DESHAYES FRANCIS	2804,26		2474,12	330,14	0,00
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	TOTAL MASSIF DE MARCILLY - SAINT VIATRE			12 968,72	12 347,02	608,22	13,48
	CHAUMONT SUR THARONNE	EARL FERRIOT*	6 539,73		6 292,01	247,72	0,00
	VILLENY	EARL HIRON*	280,35		280,35	0,00	0,00
	VILLENY	ELOI FRANCOIS	778,04		739,14	38,90	0,00
	VILLENY	FASSOT JEAN-MICHEL*	1 966,96		1 180,16	786,80	0,00
	VILLENY	CHERY MARIE-CHRISTINE	807,03		807,03	0,00	0,00
	YVOY LE MARRON	AUCANTE NILS	2 060,05		2 060,05	0,00	0,00
41 - SOUESMES	TOTAL MASSIF DE VILLENY - YVOY - CHAUMONT			12 432,16	11 358,74	1 073,42	0,00
	SALBRIS	DOUARD JEAN-PIERRE	2 279,73		1 823,79	455,94	0,00
	TOTAL MASSIF DE SOUESMES			2 279,73	1 823,79	455,94	0,00
42 - SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	CHAON	EARL DE VELEAU	5 681,48		5 665,63	15,85	0,00
	CHAON	VANNIER BERNARD	224,81		224,81	0,00	0,00
	CHAON	LASSERRE ERIC*	1 671,39		1 559,20	0,00	112,19
	LAMOTTE BEUVRON	EARL SIMON	3 113,34		3 113,34	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	EARL CALERS	9 836,94		9 655,19	181,75	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	GAEC DE LA VASLINIERE	2 573,91		1 455,06	1 118,85	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	PETAT ALAIN	738,26		738,26	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	LASSERRE ERIC*	4 321,60		4 321,60	0,00	0,00
	VOUZON	EARL DE LA PICANIERE	8 821,16		8 821,16	0,00	0,00
	VOUZON	LECOEUR JEAN-PIERRE	2 159,34		2 159,34	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA PMS	3 204,58		2 866,75	337,83	0,00
	TOTAL MASSIF DE SOUVIGNY - CHAON - VOUZON			42 346,81	40 580,34	1 654,28	112,19
43 - NOUAN - PIERREFITTE	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA CHERAUTIERE	1 519,55		1 313,91	0,00	205,64
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	1 084,62		1 084,62	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	PAJON JEROME	3 356,94		3 356,94	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	SCEA DE LA LANDE	4 604,01		4 604,01	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL DU CHESNE	17 401,22		17 401,22	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL SIMON	2 309,54		2 309,54	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	GAEC COURRIOUX	1 481,42		1 481,42	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DUPEU CHRISTIAN	10 006,11		10 006,11	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DEPARDIEU JACKY	1 428,26		1 428,26	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	HODEAU XAVIER	2 481,21		2 481,21	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCA LE SURGIS	2 312,15		2 312,15	0,00	0,00
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	TOTAL MASSIF DE NOUAN - PIERREFITTE			47 985,03	47 779,39	0,00	205,64
	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	2 798,58		2 798,58	0,00	0,00
	LA FERTE IMBAULT	RUZE FABRICE	3 662,66		3 492,69	84,99	84,98
	LA FERTE IMBAULT	CHERY JEANNINE*	814,13		814,13	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	1 000,18		1 000,18	0,00	0,00
	THEILLAY	EARL LAMBERT HUBERT*	20 928,50		20 710,25	218,25	0,00
	THEILLAY	GAVACHE HERVE	584,27		584,27	0,00	0,00
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	TOTAL MASSIF DE SALBRIS OUEST - THEILLAY			29 788,32	29 400,10	303,24	84,98

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUIL DAIMS
45 - THEILLAY - ORCAY	ORCAY	GAEC DE LA BROCQUERIE*	32 567,81		31 676,72	891,09	0,00
	THEILLAY	GAEC DE LA BROCQUERIE*	10 449,42		9 895,58	553,84	0,00
	THEILLAY	DOUARD DOMINIQUE	1 169,15		1 169,15	0,00	0,00
	THEILLAY	CLAIR GERARD	13 512,01		12 597,37	914,64	0,00
	TOTAL MASSIF DE THEILLAY - ORCAY			57 698,39	55 338,82	2 359,57	0,00
46 - A 85 SUD EST	CHATRES SUR CHER	PEUF JEAN-PAUL	2 387,42		1 796,11	591,31	0,00
	LANGON	EARL DES GUILLEMEAUX*	425,75		425,75	0,00	0,00
	LANGON	EARL DU PARADOU	540,13		540,13	0,00	0,00
	LANGON	EARL VAN BERGEIJK	817,87		817,87	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	329,77		329,77	0,00	0,00
46 - A 85 SUD EST	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	841,69		841,69	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	FERME DU MONESTOIS	4 923,30		4 923,30	0,00	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL	6 399,50		6 399,50	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE A 85 SUD EST			16 665,43	16 074,12	591,31	0,00
47 - SELLES SAINT DENIS - LOREUX	LANGON	EARL DES GUILLEMEAUX*	7 609,56		7 609,56	0,00	0,00
	LANGON	SARL LA FRAISERAIE SOLOGNOTTE	1 148,36		0,00	0,00	1 148,36
	LOREUX	EARL DES GUILLEMEAUX*	19 317,25		19 317,25	0,00	0,00
	LOREUX	EARL LAMBERT HUBERT*	3 030,21		3 030,21	0,00	0,00
	LOREUX	EARL ROUSSEAU FABRICE*	5 146,97		0,00	0,00	5 146,97
	LOREUX	LEZE PASCAL	2 832,33		1 438,90	1 287,24	106,19
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	954,32		954,32	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	3 301,36		3 301,36	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	EARL DES GUILLEMEAUX*	1 347,84		1 347,84	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	DE ZUTTER ROMAIN	8 045,45		7 240,91	804,54	0,00
	SELLES SAINT DENIS	SAUSSET ELISABETH	913,19		913,19	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	CHERY JEANNINE*	3 283,04		3 283,04	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	SCEA LA PINAUDERIE*	1 612,33		1 612,33	0,00	0,00
	VILLEHERVIERS	EARL ROUSSEAU FABRICE*	1 905,39		1 905,39	0,00	0,00
	VILLEHERVIERS	CALLES CLAUDE	702,05		702,05	0,00	0,00
	VILLEHERVIERS	AUGER MARIE-HELENE	1 608,86		1 594,64	0,00	14,22
	TOTAL MASSIF DE SELLES SAINT DENIS - LOREUX			62 758,51	54 250,99	2 091,78	6 415,74
TOTAL EUROS =				721 938,58	598 059,20	67 706,03	56 173,35

Les déclarations des dégâts de gibier sont regroupées par commune du lieu des dégâts.
Les exploitants figurant avec une astérisque * déclarent des dossiers sur plusieurs communes.

Certains dossiers de dégâts sont en cours de traitement, et les indemnités correspondantes n'apparaissent pas dans ce tableau.
Les chiffres sont arrêtés au 22/01/2020.



Département de Loir-et-Cher La ruralité moderne

Composé de 30 conseillers, élus en binôme homme-femme pour 6 ans, le Conseil Départemental est une collectivité territoriale qui administre le département. Ses actions dans le cadre de ses compétences (solidarités, routes, collèges) sont financées par un budget de 411 millions d'euros.

A l'instar de son nouveau slogan « rural, chic et connecté », le Loir-et-Cher change d'image. Dans le cadre du Plan Loir-et-Cher 2020, il joue résolument la carte de l'innovation et met en œuvre des projets structurants comme le déploiement de la fibre qui permettra à tous les Loir-et-chériens d'être connectés au THD en 2022, les aménagements routiers (Cap Ciné, Patte d'Oie) ou une stratégie numérique dynamique pour accélérer le développement économique et touristique.

Au cœur de ces politiques, le développement durable fait l'objet de toutes les attentions. Un dispositif de soutien aux investissements avec une dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) a ainsi été créé en 2018. Réalisation de pistes cyclables, lutte contre le frelon asiatique, aménagements en faveur de la biodiversité, zéro pesticide... les communes et intercommunalités ont plus de moyens pour agir.

Parmi les priorités affichées, la préservation et la valorisation de la biodiversité. Celles-ci s'exercent notamment via la gestion de 28 espaces naturels sensibles (ENS) à laquelle le département a consacré 720 000 € en 2018. L'un des derniers créés est celui du marais des Rinceaux, aménagé sur une ancienne décharge à Valencisse. En Sologne, l'ENS de l'Étang de Beaumont à Neung-sur-Beuvron et la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné, gérée par la FDC 41, permettent des animations et découvertes nature.

La rénovation des collèges pour tendre vers des bâtiments à énergie + (ce sera le cas du collège de Neung-sur-Beuvron qui sera réalisé avec des matériaux bio sourcés), les subventions aux pistes cyclables et équestres, la dématérialisation des procédures, ou une stratégie d'achats éco-responsables sont d'autres volets de cette politique.



Pour surveiller l'évolution climatique et adapter les politiques publiques (agriculture, routes, gestion de l'eau ...), un observatoire de la biodiversité a été mis en place sous l'égide de l'Observatoire de l'économie et des territoires. En 2020, ce sera une aide directe aux agriculteurs pour la replantation des haies, tandis qu'une passerelle vélos sur l'ancien barrage du lac de Loire devrait voir le jour dans un proche horizon (le concours d'architecture sera lancé en 2020).

Enfin, en matière de commande publique (52 M€ d'achat en 2018), une cible de 50 % d'achats en circuits courts est fixée. C'est, par exemple, le chantier d'insertion Kairos à Montlivault qui fournit les équipements en bois des abribus, ou des agriculteurs locaux qui approvisionnent les restaurants des collèges.

Un département « ami des chasseurs »

« La chasse est un facteur déterminant pour assurer la biodiversité et le développement durable. Nous accompagnons la FDC 41 pour construire une chasse jeune, dynamique et responsable. Le Loir-et-Cher, grand département de chasse, veut être l'ami des chasseurs » souligne Xavier Patier, directeur général des services d'une collectivité qui compte 1 605 agents.



Pour renforcer la sécurité en action de chasse, une convention de partenariat pour développer les formations à la sécurité à la chasse a été adoptée avec la FDC 41 le 16 décembre dernier. Objectif : former 200 chasseurs en 2020 grâce à une aide de 25 € par participant. Des actions pour susciter les vocations chez les jeunes sont aussi envisagées, ainsi que la fourniture d'un gilet orange pour toujours plus de sécurité entre les chasseurs et les utilisateurs des espaces ruraux.

Nicolas Perruchot

Président du département

Passionné de chasse, Nicolas Perruchot a bien voulu répondre à nos questions. On y découvre un homme aimant la nature, fin connaisseur d'une activité qu'il pratique en famille et avec ses amis et ... lecteur attentif de notre revue.



Chasses en Loir-et-Cher. Comment êtes-vous venu à la chasse ?

Nicolas Perruchot. Mon père étant chasseur, il m'emmenait avec lui. Plus tard, un ami d'enfance m'a initié, notamment au gros gibier. J'ai ainsi passé mon permis à 25 ans. Depuis, c'est une passion que je partage avec des proches et mes enfants qui ont aussi le virus. 3 sur 4 ont le permis et nous chassons tous ensemble à Vallières-les-Grandes. Je suis parfois invité en Sologne ou à Chambord, véritable paradis de la faune sauvage. Avec mon épouse, nous avons aussi un Jack Russel qui ne chasse pas encore, même s'il a du nez !

Chasses en Loir-et-Cher. La chasse participe à l'économie départementale ?

Nicolas Perruchot. Oui, en effet, elle crée de l'activité et des emplois sur nos territoires ruraux. Nous avons la chance d'être dans une région et un département cynégétiques, l'un des principaux du pays par le nombre de pratiquants. Ce sont au total plusieurs centaines d'emplois qui participent au dynamisme économique départemental et j'espère que nous arriverons à construire une filière locale de valorisation de la viande de gibier. Il faut savoir que 60 % des sangliers vendus à Rungis viennent de l'est de l'Europe. Les chasseurs, avec l'aide de la FDC 41, ont

construit cette économie par une gestion responsable des territoires permettant de préserver la diversité des espèces. Cervidés, petit gibier (perdrix de souche sauvage, lièvre,...) ou oiseaux d'eau, ils gèrent au mieux la ressource grâce notamment aux plans de chasse qui font de notre département un modèle reconnu. Au printemps prochain, nous mettrons en place un observatoire de la biodiversité avec des indicateurs précis qui nous aideront à être encore plus efficaces.

Chasses en Loir-et-Cher. Le département travaille en partenariat avec la FDC 41 ?

Nicolas Perruchot. Oui et je m'en félicite à l'image de la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné. Intégrée au réseau des 28 Espaces naturels sensibles (ENS) départementaux, nous avons contribué à son aménagement à hauteur de 70 K€. Notre objectif commun est de faire reconnaître l'activité cynégétique en Loir-et-Cher mais aussi d'améliorer la sécurité en action de chasse. Il faut savoir que beaucoup de chasseurs n'ont pas suivi de formation dans ce domaine. Dans ce cadre, comme je l'avais annoncé lors de votre dernière assemblée générale, le département va dégager des moyens financiers pour accompagner la FDC 41 dans le déploiement de cette mesure prévue par la récente réforme de la chasse.

Chasses en Loir-et-Cher. Quelle est votre vision de la chasse ?

Nicolas Perruchot. C'est une tradition majeure qui doit vivre et perdurer. Je crois qu'il est important de transmettre la chasse à nos enfants, mais une chasse éthique, respectueuse des espèces et des biotopes. Il faut gommer l'image du chasseur viandard qui vient faire un tableau en Sologne. Les détracteurs, dont beaucoup défendent le bien-être animal, font un amalgame que nous devons combattre, car les chasseurs sont souvent les 1^{ers} écologistes. Mais il faut toujours s'améliorer, en particulier en matière de sécurité en travaillant, comme le fait la FDC 41, avec les associations d'usager de la nature. Nous devons aussi agir pour limiter l'engrillagement invasif.

Pavé de biche Avec sa polenta et ses légumes d'automne

Pour
4 personnes



Ingrédients

600 g de filet de biche
50 cl de fond de gibier infusé avec
des baies de cassis
120 g de Polenta de maïs
50 g de beurre

30 cl de lait
Sel / poivre / muscade
3 patates douces
1 petit butternut
8 belles feuilles d'épinards

Décor :

10 g de poudre de feuille de figuier
10 g de poudre de pain d'épices



Préparation

Tailler 4 beaux pavés de biche de 150 g chacun.

Pour la Polenta :

Faire chauffer le lait avec le beurre, le sel, le poivre et la muscade. Dès que le lait est chaud, ajouter la polenta et laisser cuire 5 minutes sans arrêter de remuer. Ensuite, la mouler dans une plaque, puis réserver.

Éplucher les légumes, puis les détailler en forme harmonieuse.

Les plonger 5 minutes dans une casserole d'eau frémissante salée.

Laver les feuilles d'épinards puis les égoutter.

Faire réduire le fond de gibier et y faire infuser les baies de cassis.

Saisir les pavés de biche dans une poêle beurrée bien chaude, et cuire 3 minutes de chaque côté, puis réserver.

Tailler la polenta en forme voulue, puis la rôtir dans un beurre noisette.

Passer les légumes au beurre doucement, et saisir les feuilles d'épinards 30 secondes afin de préserver leur croquant.

Dressage

Déposer le pavé de biche au centre de l'assiette, les légumes et la polenta autour.

Faire un cordon de sauce, puis parsemer la poudre de feuille de figuier, ainsi que la poudre de pain d'épices.

Faire un tour de moulin à poivre de Java, puis déguster.

Accompagnement

Touraine côté Vieilles vignes, La Côt Carde.

Domaine LE BIHAN à Angé.



La Diligence, toutes les saveurs de la Sologne

Avec son épouse Laurence, Jérôme Farault s'est installé en Sologne en 2004. Depuis cette date, ce Chef, formé au sein de grandes maisons parisiennes étoilées, dirige les cuisines de l'hôtel-restaurant La Diligence à La Ferté-Saint-Cyr. Il propose une « cuisine d'instinct », souvent renouvelée à base de produits locaux comme les agneaux de José Requeixa à Montrieux-en-Sologne ou les œufs et volailles fermières de chez Dassise à Cour-Cheverny.

Cette cuisine 100 % maison sent bon le terroir à l'image du pain pétri et cuit sur place ou des fumaisons de poissons et viandes, sans nitrite, ni conservateur. Pas étonnant que le restaurant possède le titre de Maître restaurateur, soit reconnu « Restaurant de qualité » par les membres du Collège Culinaire de France et ait obtenu « L'assiette Michelin » du célèbre guide rouge.

La Diligence

13 rue du Bourg
41220 La Ferté-Saint-Cyr
Tél : 02 54 87 90 14
Ouvert de 12 h à 14 h
et de 19 h à 20 h 30
(heures d'arrivée)

**Fermé le dimanche soir,
lundi toute la journée et
mercredi midi.**

<https://hotel-la-diligence.com/>





Dommages et vie privée



Épargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et
responsabilités (automobile, van, habitation, multirisque agricole,
commerces, chasse, vie privée) et de plus de 60 ans en assurance de
personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35

Blois : MM Bihel & Charté - 02 54 74 00 00

Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62

Droué : Mme Vanier - 02 54 80 50 57

Herbault : Mme Didule - 02 54 46 12 19

Lamotte-Beuvron : M. Régent - 02 54 88 10 06

Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74

Les Montils : M. Aubert - 02 54 44 07 77

Marchenoir : MM Hubleur & Le Gall - 02 54 72 30 28

Mer : Mme Martinat - 02 54 81 19 77

Mondoubleau : Mme Vanier - 02 54 80 18 61

Montoire-sur-le-Loir : Mme Dubois - 02 54 85 01 01

Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin - 02 54 32 07 95

Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93

Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95

Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36

Salbris : M. Laval - 02 54 97 05 25

Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35

Vendôme : M. Beutier - 02 54 73 18 16

Vendôme : M. Chassequet - 02 54 23 17 10

Veuzain-sur-Loire : M. Audon - 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com





Dacia Duster

Le SUV décomplexé à 21 600 €

Dacia Duster Prestige
Blue dCi 115 4x4

Choix de la
Fédération des chasseurs
du Loir-et-Cher



www.dacia.fr

Modèle présenté : Dacia Duster Prestige Blue dCi 115 4x4 blanc glacier avec options à 21 600 € hors malus. Consommation mixte (l/100 km) : 5,6. Émission CO₂ min/max (g/km) : 146. Consommations et émissions homologuées selon réglementation WLTP. Tarif susceptibles d'évoluer à la hausse. Voir conditions auprès de votre conseiller commercial Dacia. **Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable. Tarifs susceptibles d'évoluer à la hausse. Voir conditions auprès de votre conseiller commercial Dacia.**

WARSEMANN AUTOMOBILES - BRACIEUX



22, avenue de Cheverny - 41250 BRACIEUX

Tél. 02 54 55 33 33

www.l.warsemann.fr

